Onzième Année. **Lundi,---30 Mars 1863.** **No. 30.**

Se publie le **LUNDI** et le **JEUDI** de chaque semaine.
Termes d'Abonnement.—Pour l'Année... $2: 50.
" " **Six Mois... 1: 25.**
Payable d'Avance. [*A la fin de l'année...* **3: 00.**
Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis 1 mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne peut être moindre que de 6 mois et acquitter tous les arrérages.
Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au propriétaire de *L'Ere Nouvelle*, affranchies et munies d'une signature responsable.
Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront chargés à tant la ligne.

L'Ere Nouvelle,

JOURNAL DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES.

Tarif des Annonces.—Les annonces sont Toisées suivant le *Brevier*.
La 1ère insertion, par ligne..... $ 0,07
Les insertions subséquents, par ligne..... 00,02
Une annonce d'une colonne, avec condition, pour l'année.. 40,00
Do " " " six mois,... 20,00
Do " " " trois mois,... 15,00
Adresse d'Affaire, 3 à 5 lignes, par année... 04,00
Toute annonce, sans conditions sera insérée jusqu'à contre ordre,—à 7cts et 2cts. la ligne Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

PUBLIÉ TOUS LES **LUNDIS et JEUDIS.**

"INDUSTRIE et PROGRES."

W. H. ROWEN, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE

Proces de Pierre Barbina dit Duval.

DISTRICT D'ARTHABASKA, Cour du Banc de la Reine, JURISDICTION CRIMINELLE

LUNDI, 16 mars 1863.

Présidence de Son Honneur le Juge Stuart.

P. LÉGARÉ, Ecuier, conduit la poursuite au nom de la Couronne.

MM. BONDY, HEMMING et TALBOT, défendent l'accusé.

Pierre Barbina dit Duval, journalier, de Drummondville est mis à la barre, sous prevention d'avoir empoisonné sa femme, Julie Desilie, avec de l'arsenic, à St-Germain de Grantham, le 29 décembre dernier.

L'accusé est agé de 38 ans, de taille moyenne, maigre à l'excès, bonne physionomie, le front large et chauve, sa voix est très douce et son exterieur décent.

Le Greffier procède à l'appel des petits-jurés dont une quinzaine sont recusés par la defense et quatre par la Couronne, puis ceux dont suivent les noms, sont assermentés.

ISAÏ NAULT,	ISAÏE GERMAIN,
THEOPHILE NAULT.	NARCISSE BELIVEAU,
JEAN-BTE. LEBLANC.	ONESIME BELAND,
EDOUARD BOURASSA,	HENRI BOUCHER.
JOSEPH SOUCIS.	JEAN-BTE.-BILLY,
FRANÇOIS SOUCIS,	JULES HEON.

M. Légaré expose la cause aux jurés, puis fait entendre les témoins à charge.

1*er témoin de la Couronne.*—Pierre A. Bérard, Ecuier, Médecin, de Drummondville, étant assermenté, dépose :—Dans le mois de novembre dernier, vers le 20, le prisonnier est venu à mon bureau et m'a dit : " nous avons beaucoup de rats chez nous " et il m'a demandé du poison comme il en avait eu de moi, deux ans auparavent, alors qu'il demeurait au service de M. le curé Belcourt ; connaissant bien le prisonnier, je n'hesitai pas à lui donner 2 ou trois dragmes d'arsenic, que je mis dans une double enveloppe ; au moment de partir, il me demanda quelque chôse pour purger sa femme et je lui donnai des pilules et la direction pour s'en servir. Le 30 decembre Louis Desilie, enfant de la défunte est venu avec Israël Duff, à mon bureau, me dire que sa mère était bien malade, après avoir pris les remèdes que je lui avais envoyés ; croyant que ces pilules avaient pu causer une irritation de l'estomac, je leur donnai une solution de colombo, comme calmant. Le 31 décembre, j'appris la mort de la défunte avec beaucoup de surprise. Le 2 janvier je me rendis à la demeure de la defunte, à St.-Germain, je vis son câdâvre exposé, le prisonnier me dit : " vous savez que vous m'avez donné des " remèdes pour ma femme et mainte. " nant il court de mauvais bruits sur " mon compte." Je lui demandai alors : " quels remèdes as-tu fait prendre à ta " femme ?" Il répondit : " des pilules et une poudre gris-jaunâtre." Cette poudre ne venait pas de moi. Je lui demandai alors ce qu'il avait fait de l'arsenic et il répondit qu'elle avait servi à faire mourir beaucoup de rats, chez son frère, au 8ème rang de Grantham. J'étais présent à l'autopsie.

Transquestionné.—Je crois avoir dit la même chôse à l'enquête, que la poudre etait gris-jaunâtre. Je demeure depuis 4 ans, à Drummondville, je voyais le prisonnier très souvent et l'ai toujours connu pour un honnête homme ; il était bedeau à Drummondville autrefois et depuis quelque temps employé chez M. Caya, boulanger. J'ai été fort surpris quand j'ai su que le prisonnier était accusé d'avoir empoisonné sa femme.

2*ème témoin de la Couronne.*—Louis Désilie demeurait à St.-Germain, en novembre dernier, est fils de la défunte et etait avec elle et le prisonnier. Ignore le jour où il est allé chez le Docteur. Ne connait pas les mois. Le dimanche la défunte est allée à l'église avec son beau-père, à St.-Germain. Après les vêpres elle s'est plaint qu'elle était malade et toute l'après-midi n'était pas bien. Le soir elle fut veiller chez un voisin nommé Berard, avec le prisonnier et le témoin ; après la veillée, ont joué aux cartes et se sont couches. Le lendemain matin elle était bien, elle a pris des remèdes, des pilules, pendant que j'étais alle à confesse, et à mon retour à la maison j'ai vu le prisonnier accommoder une prise dans une cuillère à soupe, où il a mis de l'eau et a delaye la poudre avec une broche à tricoter. Je ne sais où il a pris cette poudre ; elle m'a paru blanche : le prisonnier a pris la poudre et l'a donné à ma mère assise dans la cuisine. Prenant la cüillère dans ses mains ma mère a dit : " Mon Dieu, que ça me coute de prendre cette poudre là. Le prisonnier a répondu : " puisqu'elle est preparée, il faut bien que tû la prenne," et aussitôt cela dit, elle a pris la poudre contenue dans la cuillère. Aussitôt après elle s'est couchée et environ dix minutes après elle a commencé à vomir. Le prisonnier etait alors dans la cuisine et ma mère a vomi jusqu'à ce qu'elle fut morte. Quand elle a pris cette poudre, il était à peuprès 9 heures du matin. Elle est morte le lendemain vers 3 heures après midi. Environ huit jours après la mort de la défunte, étant assis avec le prisonnier dans la cuisine, il me dit : " Tu " diras qu'il y avait un peu de jaune " dans la poudre : " là dessus je lui fis la remarque : " Ça ne fera peut être pas " bien de dire jaune quand elle était " blanche." Quand la prise a été délayée, il y avait dans la maison un petit garçon du nom d'Edouard Berard que voici présent. J'ai 13 ans révolus. Le prisonnier a soigné la défunte, lui donnait à boire chaque fois. Il s'est absenté une couple de fois, mais pas longtemps environ une heure et demie chaque fois, le lundi chez M. Paradis et le mardi au Presbytère et à l'église faire sa prière. C'était le prisonnier qui avait soin de ma mère et moi aussi ; elle demandait souvent à boire et vomissait dans un sceau mis près du lit par le prisonnier. Personne n'est venu voir ma mère pendant sa maladie, à ma connaissance, excepté Mme. Berard qui venait de temps en temps le lundi, je crois. Le lundi j'ai demeuré toute la journée constamment dans la maison, excepté pour aller chez M. Paradis, avec le prisonnier et le mardi jusqu'à environ deux heures après midi, que le prisonnier m'a envoyé chez le Dr. Berard chercher des remèdes. Un peu avant le prisonnier est allé chercher le curé vu que ma mère croyait mourir et le curé vint confesser ma mère.

Transquestionné.—Je jure que le lundi, le jour que ma mère a pris les poudres et les pilules je n'ai pas laissé la maison excepté pour aller chez M. Paradis. La maison de ma mère est tout près de l'eglise de St.-Germain. Il y a environ cinq miles de St.-Germain à Drummondville, chez le Dr. Berard. Il y a environ un mille et demi de la maison de ma mère à aller à la résidence du père du prisonnier, dans le 8ème rang de Grantham. Le mardi le prisonnier s'est absenté deux fois et la deuxième fois à la demande de ma mère, pour aller chercher le curé et le curé est arrivé peu de temps après lui. C'est au bout de huit jours après la mort de ma mère, que le prisonnier m'a dit de dire que dans la poudre qu'il lui avait donné, il y avait un peu de jaune et quand il m'a dit cela, le père et la mère du prisonnier étaient dans la maison. Il y avait deux chambres dans la maison de ma mère, quand elle est morte et j'entends par la cuisine l'appartement où est la porte d'entrée et il n'y a pas de porte à la cloison qui sépare les deux appartements. Depuis le jour que le prisonnier a été incarcéré, j'ai toujours demeuré avec le Dr. Poisson, Coroner de ce District et c'est le Coroner qui m'a pris à St.-Germain et ma conduit à Arthabaska, dans sa propre voiture. J'ai donné ma déposition à la dernière enquête faite devant le Coroner à St.-Germain, le jour que j'ai laisse l'endroit. Je jure que je n'ai jamais parlé à personne de la deposition que j'eus à faire le jour de la dite enquête, ni à Pierre Paquin, ni à M. Paradis, ni au curé Baillargéon et que je n'ai jamais raconté à personne les circonstances qui ont accompagné la mort de ma mère. Je jure que le lundi, veille de la mort de ma mère, je n'ai pas été dans le 8ème rang de Grantham, à la maison du père du prisonnier. Le lundi matin en question, j'ai été au 8ème rang, porter chez le père du prisonnier des chemises lui appartenant pour les faire laver. Je n'ai pas dit à personne à St.-Germain, que le prisonnier m'avait offert un écu si je voulais dire que dans la poudre par lui donnée à ma mère il y avait un peu de jaune.

3ème. *Témoin de la Couronne.*—Edouard Berard est âgé de 11 ans, demeure à St. Germain, connait le prisonnier à la barre, à connu la défunte Julie Desilie, allait souvent chez elle, demeure le voisin ; elle est morte le mardi ; le jour de sa mort, n'a pas été chez elle, y a été le lundi précédent, dans la matinée, a joué aux cartes avec Louis Désilie, fils de la défunte : peu de temps après mon arrivée, le prisonnier dit à la défunte, " il est tems que tu prennes ta " medecine," il a pris la médecine sur une fenêtre, l'a mise dans une cueillère à soupe, l'a délayée avec un peu d'eau tiède avec une broche à tricotter et l'a presente à sa femme, qui dit alors : " mon Dieu que ça me coute de la prendre." Le prisonnier a répondu, " Prends la puisqu'elle est accomodée." Elle l'a prise et après elle a craché un petit crachât blanc comme du blanc d'espagne, je suis reste un peu à la maison et puis j'ai parti ; environ deux heures après, je suis revenu à la maison de la défute, pendant que j'y étais elle a vomi deux ou trois fois. Le prisonnier était dans la maison, je suis reparti et n'y ai retourne qu'après sa mort ; la poudre donné à la defunte était blanche, et la cuillère était pleine.

Transquestionné.— Le témoin n'est parti de la maison qu'environ une demi heure après que la défunte eut pris la dite poudre ; elle s'est couchee dans la couchette de Louis Désilie et je jure qu'elle n'a pas vomi une seule fois durant toute cette demi heure et c'est quand je suis retourné la seconde fois qu'elle a ainsi vomi 2 ou 3 fois : ma mère est arrivée au moment où la défunte avait à la main la poudre ainsi préparée par son époux. La veille, c'est à-dire le dimanche après midi la défunte se plaignait d'un mal d'estomac. Je ne puis dire la couleur de l'enveloppe de la poudre en question. Ma mère n'a fait qu'entrer et sortir au moment où la défunte avait ainsi la dite cuillère. Louis Desilie et moi avons vu la prise dans la cuillère au moment ou la défunte l'avait dans sa main.

PAUL ISRAEL DUFFT.—4ème *témoin de la Couronne.*—Demeure à St. Germain, est cultivateur, connait le prisonnier à la barre depuis 15 à 16 ans ; a connu la défunte depuis 12 à 13 ans, elle travaillait souvent chez moi durant les 4 ou 5 dernières années. La défunte jouissait d'une santé robuste et pouvait avoir 33 à 34 ans. Le 30 décembre dernier, jour de sa mort, elle m'a fait demander d'aller la voir. En entrant elle m'a fait signe d'aller à son lit et elle me dit qu'elle était bien malade, qu'elle avait pris médecine la veille, trois pilules et une prise : après que je lui dis qu'elle n'aurait pas dû les prendre elle m'a dit, sur les questions que je lui ai posées, qu'elle avait mal au dos pas mal. Après cette conversation je suis alle chercher des remèdes chez le Dr. Berard, avec Louis Desilie, l'enfant de la défunte. Le Dr. me donna des remèdes que je remis au dit Louis Désilie. Quinze jours avant sa mort, la défunte m'avait dit qu'elle avait des remèdes à prendre, qui venaient du Dr. Berard de Drummonville ; j'étais présent à l'autopsie de la défunte par le Dr. Lafarge. Je jure que le cadâvre était celui de la défunte.

Transquestionné.—La défunte se plaignait souvent qu'elle avait un rhumatisme : je connaissais bien le prisonnier et je l'ai toujours connu pour un brave et honnête homme.

5ème *témoin de la Couronne.*—Delle. Angèle Grenier, demeure à St.-Germain de Grantham ; connait le prisonnier à la barre, a connu la défunte, demeure dans le voisinage ; le 29 decembre dernier la défunte etait malade et elle est morte le lendemain ; ce jour là, vers 10 à 11 heures du matin le prisonnier est venu au Presbytère, me dire que sa femme était malade et m'a demandé d'y aller ; j'y fus, sur ce qu'il me dit qu'elle allait peut-être mourir, et qu'elle avait pris la veille trois pilules et une heure après une prise qu'il lui avait fait prendre et et elle a toujours vomi depuis, ajoutant qu'elle etait bien tourmentée et qu'elle donnait de mauvais signes et avait le visage, les bras et les mains noirs. Aussitôt je partis et je la trouvai telle que son mari m'avait dit. Elle me dit qu'elle souffrait beaucoup dans le dos, l'estommac et la tête. Je dis alors au prisonnier, quel remède avez vous fait prendre à votre femme qu'elle est si malade ? Il m'a répondu. " Je lui ai fait prendre les remèdes que le Docteur m'avait donnés." Je ne me rappelle pas qu'il ait nommé le docteur ; j'lui demandai la couleur de la prise et regardant sa femme en riant, il a répondu qu'elle était composée de jaune, gris et rouge et a ajouté : il y avait pas mal de blanc dessus ; je lui dis qu'il devrait aller chercher le médecin et il a répondu qu'il avait encore des pilules, mais qu'elle ne voulait pas les prendre, " peut-être que ce soir j'irai chercher le Docteur." Le prisonnier me dit aussi en riant, " voyez donc comme elle est laide, " on dirait que voilà deux ans qu'elle est morte". J'ai cru alors qu'elle était empoisonnée, vu qu'elle souffrait beaucoup et qu'elle m'avait dit quatre ou cinq semaines auparavant : " j'ai des remèdes " du Docteur chez moi pour me purger, " six pilules et une grosse poudre blanche" et elle dit depuis, que ça lui coutait beaucoup de les prendre, vu qu'elle n'avait jamais pris de remèdes du Docteur, auparavant. Pendant que j'étais là, la femme est morte et le curé Baillargeon a dit au prisonnier qu'il n'enterrerait pas la défunte sans une enquête. Le prisonnier dit alors : " si j'avais su cela je ne lui " aurais pas fait prendre des remèdes, " car les gens vont croire que j'ai em- " poisonné ma femme." Pendant que j'étais là, le prisonnier était seul avec moi et il lui a donné du thé, à ce qu'il m'a paru, plusieurs fois, elle vomissait très souvent et était très altérée.

Transquestionnée.—Quand la défunte m'a dit j'ai des remèdes du Docteur, savoir la grosse poudre blanche et les pilules, elle ne m'a pas mentionné le nom d'aucun médecin. Depuis quatre ou cinq cinq ans que je connais le prisonnier, sa réputation a toujours été celle d'un parfait honnête homme ; je n'en ai jamais entendu parler en mal.

6ème *témoin de la Couronne.*—Jean Bte. Dionne est cordonnier à St.-Germain ; connait le prisonnier et la défunte depuis trois ans et demi et j'ai demeuré avec eux un an et huit mois finissant au printems dernier : le prisonnier travaillait toujours ailleurs et avait quelquefois un mois ou deux d'absence et chaque fois qu'il revenait la chicane commençait et ça venait autant d'un côté que de l'autre.

Transquestionné.—Le prisonnier travaillait ailleurs parce que c'était un pauvre homme qui avait besoin de gagner sa vie, et souvent il envoyait du pain à sa femme et aussi de l'argent ; le prisonnier a toujour joui d'un bon caractère.

7ème *témoin de la Couronne.*—Alexis Duval réside à St.-Germain de Grantham, est journalier et le père du prisonnier ; aura 67 ans en mai prochain. Je n'ai nullement connaissance que le prisonnier ait apporté chez moi du poison pour tuer les rats. Il y a dans la grange beaucoup de vermine, je veux dire des souris ; je n'ai pas vu de rats. Je n'ai pas vu le prisonnier chez moi en novembre, ni décembre dernier.

Transquestionné.—Je ne suis pas toujours chez moi et le prisonnier aurait pu y venir en novembre et decembre dernier, sans que je l'aurais su. Le lot de terre sur lequel je réside avec mon fils George Duval lui appartenait alors.

8ème *témoin de la Couronne.*—Rvd Charles Flavien Baillargeon est curé à St.-Germain de Grantham depuis trois ans et demi. Je connais le prisonnier depuis le même temps et j'ai connu aussi la defunte. Elle venait très souvent au Presbytère et c'etait elle qui faisait les lavages de la maison. Le 21 décembre dernier je couchai chez M. le curé Prince à Drummondville, allant à Nicolet. Le 22 au matin, M. Desilets, vicaire du lieu, me remit une lettre, disant qu'elle venait du prisonnier, je pris la lettre, la lut et elle contenait un papier que le prisonnier me priait de remettre à sa femme, disant que c'etaient des remèdes. " Auriez vous s'il vous plait, la bonté " de donner le papier contenant des " remèdes à ma femme," et c'est ce qui dans cette lettre a rapport aux remèdes ; le reste contient des affaires privées que je n'aimerais pas à dévoiler. Je laissai la lettre et le contenu chez M. Prince, pensant les reprendre le lendemain, en retournant à St.-Germain ; mais je les oubliai chez M. Prince. Le 28 décembre dernier, je vis le prisonnier à la messe chez moi. Après les vêpres, Louis Désilie, l'enfant de la défunte vint me demander les remèdes que j'avais eu à Drummondville, pour sa mère : je lui répondis que je les avais oubliés à Drummondville. Le mardi 30 decembre, je fus appelé auprès de la malade, par le prisonnier lui même. En arrivant, je la trouvai souffrant horriblement, les yeux égarés, le nez étiré, comme un mourant, le visage et les bras noirs comme du fer et elle se tordait sur son lit de douleur, me disant : " M. le Curé, priez Dieu pour moi, car je souffre beaucoup." Après l'avoir confessé, je demandai au prisonnier quel remède il avait donné à sa femme. Il répondit : " j'ai eu ces remèdes du Doc- " teur " et je lui dis qu'il s'était trompé. Il reprit : " ce sont des remèdes que j'ai " eu du Docteur, j'ai été les chercher " moi même et les ai vu préparer." Environ une demi-heure après mon retour au Presbytère, le prisonnier est venu me tronver disant : " Vite ! vite M. le " curé, ma femme se meurt." Je courus chez la malade et la trouvai expirante : un instant après elle expira. Il est à ma connaissance et à celle du public que le prisonnier et la défunte ne faisaient pas un bon ménage.

Transquestionnée.—Le prisonnier donnait pour raison de ne pas demeurer à St.-Germain, qu'il trouvait mieux à gagner sa vie à Drummondville et la défunte se plaignait de son mari, vu qu'il ne demeurait pas à St.-Germain. J'ai connu le prisonnier depuis trois ans et demi. Il demeurait à mon arrivé à St.-Germain, chez M. le curé Belcourt et jouissait à St.-Germain d'un bon caractère, jusqu'au moment de la mort de la défunte, excepté qu'il était connu que les deux époux ne s'accordaient pas.

9ème *témoin de la Couronne.*—Marie Ayotte, veuve de Louis Desilie dit Berton, est âgée de 65 ans et réside à Kingsay. Est la mère de la défunte, allait quelque fois voir la défunte qui était âgée de 34 ans à sa mort. Elle était mariée avec le prisonnier depuis environ 13 ans. N'a pas vu de chicane dans la maison, mais j'ai vu que le prisonnier n'aimait pas beaucoup la défunte.

Transquestionné.—Quand ma filles'est mariée avec le prisonnier, elle avait un enfant d'environ 4 ans, nommé Louis Désilie et c'est celui là même qui demeure avec le Coroner d'Arthabaska et qui a paru comme témoin à la dernière enquête. Quand cet enfant est venu au monde, la défunte n'était pas mariée.

MARDI, 17 mars 1863.

10ème *témoin de la Couronne.*—Marie Lizotte, épouse d'Edouard Bérard de St.-Germain, connait le prisonnier depuis environ un an et j'ai connu la défunte. J'allais de temps à autre chez le prisonnier. Les époux ne vivaient pas beaucoup d'accord. Je demeure leur voisine. J'ai vu la défunte pendant sa maladie, le lundi et le mardi. Le prisonnier était à la maison et toujours présent. Le lundi matin, vers 9 heures, la défunte assise près d'une table avait une cuillère à la main contenant une prise de couleur blanche. Le prisonnier était auprès d'elle. La défunte me dit qu'elle avait pris trois pilules une heure et demie auparavant et que ça lui coûtait de prendre la prise. Elle prit alors la dite prise et dit que c'était méchant. Le prisonnier disait à la défunte : " Maintenant qu'elle est préparée, prends là." Je suis parti aussitôt. Environ deux heures après, je retournai chez le prisonnier. La défunte me dit qu'elle était bien mala e et je la trouvai couchée. Dans l'après-midi j'y retournai. La defunte était bien malade et le prisonnier était present. La défunte vomissait beaucoup et me dit être bien souffrante. Le mardi, vers huit heures du matin, j'allai voir la defunte, elle était bien plus malade et elle me dit que son mari était allé chercher le curé. Il revint alors et Delle. Grenier était là. Dans l'après midi, le prisonnier vint me chercher, disant, que sa femme se mourait. J'y fus aussitôt, elle se mourait. Le curé est arrivé pour l'administrer. Le prisonnier était présent quand elle est morte. Sur les remarques du cure, qu'il n'enterrerait pas la defunte, vû qu'il croyait que ce n'était pas une mort naturelle. Le prisonnier dit en ma présence " J'ai regret de lui avoir fait " prendre cela, j'ai peur que le monde " ait quelque soupçon contre moi."

Transquetsionnée.—J'avais habitude de voir la defunte souvent. Elle se plaignait très souvent d'un grand mal d'estomac, mais je ne me rappelle pas qu'elle m'ait jamais dit que ça finirait par l'emporter. J'ai été appelée comme témoin à la première enquête du Coroner, faite à l'occasion de la mort de la défunte. Je ne me rappelle pas avoir dit alors dans ma déposition que la defunte m'eut dit que ce mal " d'estomac finirait par l'emporter." Quand le prisonnier dit à la defunte, parlant du remède contenu dans la cuillère qu'elle tenait à la main. " Prends là puisqu'elle est préparée," il a dit cela d'un ton ordinaire en pareil cas et ne le lui a dit qu'une fois. Quelques semaines avant, la defunte m'avait dit qu'elle avait des remèdes à prendre. Je n'ai vû qu'une seule thayère sur le poële et une seule tasse pour du thé et une autre dans la quelle il y avait du grnau ; il n'y avait alors dans la maison que le prisonnier et moi qui avons soigné la défunte ; le prisonnier sur la demande de la défunte et chaque fois qu'elle avait vomi, lui donnait un peu de thé et un peu de grnau et moi même je lui ai donné du thé et un peu de grnau et moi-même je lui ai donné du thé qui était versé auparavant dans la dite tasse. Le prisonnier était un pauvre homme et envoyait souvent à sa femme du pain de Drummondville, où il demeurait alors.—Il y avait quelques fois de petites chicanes entre les époux, mais je ne puis dire lequel des deux commençait. Je n'ai jamais entendu parler en mal du prisonnier.

11ème *témoin de la Couronne.*—Adelaïde Gauthier, épouse de Jean Bte. Dionne de St.-Germain. Je connais le prisonnier depuis deux ans et demi et j'ai connu la défunte, je n'ai vu la defunte qu'une seule fois durant sa maladie, au moment de sa mort. Après la mort, le prisonnier dit qu'il lui avait fait prendre les remèdes tel que le Dr. le lui avait dit : savoir trois pilules et une heure après une prise composée de jaune et de blanc et il a dit aussi que ça contait à la défunte de la prendre mais qu'il lui avait dit. " Prends là " puisquelle est préparée, ne la regarde " pas ni n'y goute pas. " Le prisonnier après cela, m'a fait passer dans une chambre voisine et là il m'a dit : je vais être pris pour avoir fait prendre ces remèdes et il dit de plus qu'il ne retournerait jamais chez le Dr. ni pour ses parents, ni pour les étrangers. Pendant que la défunte était exposée, je ne puis dire le jour, le prisonnier m'a dit que la défunte lui avait dit : qu'elle se pensait empoisonnée et que c'était la dernière pilule qu'elle avait prise qui l'avait empoisonnée. Je suis resté un an et huit mois avec mon mari chez le prisonnier ; les époux ne s'accordaient pas beaucoup.

Transquestionnée.—C'étaient de grosses chicanes qu'ils avaient entr'eux, mais jamais de coups ; j'entends par de grosses chicanes qu'ils juraient l'un après l'autre et à mon idée, il avaient autant de tort l'un que l'autre. Je crois qu'il s'est écoulé plusieurs jours entre celui de la mort de la défunte et celui qui le prisonnier fut arrêté.

12ème *témoin de la Couronne.*—Grégoire Savoie, de Kingsay. J'ai connu les deux époux depuis cinq à six ans, j'ai travaillé avec le prisonnier et l'ai toujours trouvé un brave et honnête homme.

13*ème témoin de Couronne*—Honoré Gagnon, de Drummondville, Boulanger, connait le prisonnier depuis plusieurs années, je l'ai vu deux ou trois fois après la mort de sa femme. Le dimanche précèdent la mort de la défunte, le prisonnier m'a dit en allant chez lui, que sa femme lui faisait beaucoup de chagrin et qu'elle le faisait passer pour ce qu'il n'était pas.

Transquestionné—Depuis quatre ans que j'ai connu le prisonnier, il a toujours passé pour un honnête homme.

14*ème témoin de la Couronne.*—Pierre Elie Lafarge est médecin à Upton. Je connais le prisonnier à la barre. Le premier janvier dernier, j'ai été requis par le Coroner du district d'Arthabaska de me rendre avec lui à St.-Germain, chez le prisonnier, pour m'enquérir de la mort de sa femme arrivée subitement. J'ai vu le cadâvre, mais n'ai pas fait d'autopsie ce jour là. Le treize janvier dernier je suis retourné chez le prisonnier avec le Coroner, pour faire l'autopsie et je l'ai faite en presence du Coroner et de plusieurs autres. J'ai ouvert le corps de la défunte et j'ai vu que la mort avait été violente ; j'ai ôté tous les visceres et les ai liés aux deux extrémités, avec du fil et les ai placés dans un vase de grès, que j'ai couvert avec un morceau de peau et par dessus la peau j'ai mis un couvercle de grès et je l'ai bien attaché avec une ficelle et je l'ai cacheté avec de la cire verte, afin que personne ne pût ouvrir le vâse sans briser les cachets et je l'ai remis entre les mains du Coroner Poisson, que j'ai vu embarquer avec le vâse de grès. J'ai mis cinq à six sceaux sur le couvercle et autour du dit vase de grès. D'après la manière dont j'ai arrangé ce vase, il était impossible de déranger les viscères sans briser les cachets.

Transquestionné.—Je jure que le cadâvre dont j'ai fait l'autopsie le treize janvier est le même que celui que j'avais vu chez le prisonnier. L'autopsie s'est faite chez le prisonnier, là où j'avais vu le cadâvre la première fois.—On a envoyé chercher un vase de grès chez M. Paradis, marchand qui était présent, lequel vâse était rendu à la maison du prisonnier quand j'en ai eu besoin. De la maison du prisonnier, j'ai porté le vase avec son contenu, à la maison de pension de Paquin et là quelques minutes après mon arrivée, j'ai scellé le dit vâse en attendant une corde pour attacher le vâse et le mettre en sûreté. Je suis toujours resté auprès du vase. La corde avec laquelle j'ai attaché le dit vâse était une forte ficèle ronde, la grosseur du petit doigt. C'était une ficelle ordinaire et neuve. Il n'y avait chez Paquin qu'un peu de cire rouge dont j'ai fait usage et rendu chez moi, à Upton, j'ai mis de la cire verte où il n'y en avait pas du tout auparavant et pardessus la cire rouge, là où je l'ai cru nécessaire : j'ai fait le voyage de St.-Germain à Upton, dans la même voiture que le Coroner, nous sommes arrivés a ma maison à Upton, ayant avec nous le pot de grès et là en présence du Coroner j'ai mis de la cire verte à cinq ou six endroits sur le vâse. En arrivant chez moi, j'ai mis le vâse dans mon bureau, je l'ai scellé et après cela, le Coroner et moi nous avons laissé l'appartement où le dit vâse était pendant quelques minutes ; peu de tems après les chars sont arrivés allant à Québec, nous avons mis le vâse dans le char que l'on appelle l'express ; j'ai vu partir les chars et je ne puis dire si le Coroner est embarqué dans le même appartement.—Avant de mettre les intestins et le foie de la defunte dans le vase en question, je n'ai fait aucune analyse chimique ; mais le vâse était très propre ; mais je ne l'ai pas vu laver. J'ai été particulier par rapport au vâse, il y avait un trou rond, à deux doigts environ de la partie inferieure, d'à peu près un demi pouce de diamêtre que j'ai fermé avec un bouchon de liège et sur lequel j'ai mis un peu de cire rouge, que plus tard, rendu chez moi, j'ai recouvert avec de la cire verte. Je ne me rappelle pas si j'ai mis aucun sceau particulier sur chaque plaque de cire. Aucune écriture ni aucune signature n'a été mise sur le vâse en question, à l'entour des dites plaques de cire. Plusieurs personnes, entr'autres M. Hemming, avocat ici présent étaient dans la chambre, chez Paquin, dans laquelle j'ai déposé le dit pot de grès. Le premier janvier dernier, lors de la première enquête, après examen du cadâvre, j'étais d'opinion que la défunte était morte de mort naturelle et j'ai consigné ce fait dans ma déposition. A l'ouverture du cadâvre, d'après l'apparence des viscères, il n'était pas possible de juger de la cause de la mort de la défunte ; le poumon droit était très congestionné, presque noir et la mort paraissait avoir été causée par une inflamation violente.

A CONTINUER.

Affaire Aylward.

(De la correspondance parlementaire du *Pays*.)

TOUS LES MOYENS SONT BONS.

Le parti de la corruption ne néglige rien pour préjudicier le public contre l'Administration qui lui a rogné les ongles. Tout lui est bon pourvu qu'il satisfasse le dépit qu'il ressent d'avoir été chassé. Deux assassins sont exécutés à Beauceville, le 8 décembre dernier. La preuve du crime est claire ; la préméditation est irrésistiblement établie : la victime est morte des suites de la blessure qu'on lui a faite avec une faulx qui avait été aiguisée *en vue de perpétration du crime* ; cela est avoué à plusieurs reprises par la femme Aylward ; le meurtre a un caractère particulier d'atrocité, vu l'insigne fiance inexprimable de la cause de la querelle. Tout cela étant pris en considération par le gouvernement, et quoique quelques pétitions soient présentées en faveur d'une commutation de peine, cette commutation est refusée et les deux assassins sont exécutés. La-dessus grands cris de la part de toute l'opposition qui voit dans cette exécution un moyen de préjuger contre le ministère les gens mal informés. Quant à croire un seul instant que ce profond jurisconsulte Morin qui s'indigne de toute la profondeur de l'abîme de sensibilité, que ce tendre M. Cauchon qui a la larme dans l'œil quand il songe à deux assassins punis, mais dont au contraire l'œil scintille comme SIRIUS quand on lui parle pillage et rouerie ; quant à croire, dis je, que le sympathique Joseph Dufresne et toute la phalange de l'immoralité politique soient réellement sincères dans leurs reproches à propos d'un acte sévère mais juste au point de vue de la jurisprudence criminelle, il faudrait réellement être un peu naïf pour donner tête baissée dans cette idée. Ces larmes hypocrites que les chefs de la phalange versent sur les malheureux exécutés donnent parfaitement leur mesure. C'est de la sympathie très maladroitement dépensée à l'adresse d'un fauteuil. On s'apitoie aujourd'hui parce que l'on croit voir que cela peut servir à quelque chose. Si *pour arriver* il avait fallu faire pendre les deux malheureux on l'aurait fait aussi assurément que l'on fait semblant de pleurer aujourd'hui.

Voyons un peu quels sont les faits :

William Munro se prend de querelle avec Richard Aylward à propos d'une poule que celui-ci paraît avoir tuée sur sa propriété. Aylward se défend d'avoir tué la poule, mais observe qu'il voudrait l'avoir tuée. Là dessus on se dit quelques injures, puis on marche du côté du champ. Munro signifie à Aylward, chemin faisant, qu'il ne s'occupe pas qu'il tue ses poules quand elles vont dans ses blés (à lui Aylward) mais qu'il ne doit pas les emporter. Munro est accompagné de son fils. Tout-à coup Aylward se retourne et couche Munro en joue. Celui ci saisit le fusil et une lutte s'engage. Pendant la lutte Aylward tire un pistolet de sa poche, sans lâcher le fusil, Munro le lui fait sauter des mains. Aylward est parfaitement armé, comme l'on voit, les Munro n'ont pas d'armes. Munro fils va ramasser le pistolet que son père a fait sauter de la main d'Aylward! Au moment où il se relève il aperçoit Aylward qui s'est rendu maître du fusil et qui lui tire son contenu à bout portant (Munro fils étant à genoux devant lui) dans l'épaule. Le canon du fusil touchait le corps de Munro. Pendant ce temps la femme Aylward arrive et assène à Munro père un coup de faulx qui lui perce le crâne ; elle lui fait aussi une blessure au coude. Munro père est mort des suites de ses blessures à la tête.

PREMEDITATION.

Y a-t-il eu préméditation ? Isabelle McCrae dépose qu'elle a entendu Mary Aylward quelque temps avant le meurtre, dire devant son mari : "quelque attirerait Munro par dessous leur clôture, qu'elle se retirerait jusqu'à sa porte, que là elle prendrait un fusil, tirerait sur lui, le laisserait mort à la porte et qu'ensuite elle irait chercher des hommes pour leur montrer jusqu'où elle avait été suivie."

Mary Anne McCrae affirme que la semaine précédente les prisonniers, Richard et Mary Aylward, sont allés chez elle aiguiser une faulx. Richard répond à quelqu'un qu'il veut faucher, mais il n'y a pas d'herbe le 16 mai, et il y avait même encore un peu de neige.

George Selby dépose que Richard Aylward a ôté la faulx de son javellier et a dit à sa femme. "que, *s'il avait besoin d'aide* elle devait se servir de cet instrument."

AVEU.

Y a-t-il eu aveu ?

Mary Aylward a dit à Mary Anne McCrae qu'elle "avait coupé la tête au bonhomme et que Richard avait tiré sur le fils ;" elle lui montre la faulx et indique le sang qui la couvre. Elle dit à William Johnson : "J'ai levé la faulx, et lui ai asséné un coup sur la tête ; et comme cela ne suffisait pas je l'ai frappé de nouveau. Je ne voulais pas le frapper à la tête mais au cou pour lui couper la tête."

Plus tard elle ajoute : "Que Dieu veuille augmenter ses souffrances," Quelques jours après la bigarre, elle dit à Margaret Glen : "Si c'était à recommencer je ferais de même." Elle dit a Théophilus Golder : "qu'elle était contente de voir le vieux chauve mort, que s'il vivait elle lui couperait encore la tête." Elle dit à George Selby : "qu'elle regrettait de ne pas lui avoir donné un autre coup pour l'achever sur le champ."

Richard Aylward montre au même témoin la faulx qui avait servi et lui dit : "que c'est avec cette faulx qu'elle a fait ce coup."

— Mais, dit-on, Richard Aylward est innocent.

— Il ne l'est pas par le fait seul que ce n'est pas lui qui a porté le coup mortel. Il a aidé, contribué à la préparation d'un meurtre préparé d'avance entre lui et sa femme. Ils sortent tous les deux armés d'un fusil, d'un pistolet et d'une faulx avec des gens qui n'ont aucune arme. La présomption de l'attaque ne peut évidemment tourner contre ceux, ci.

Richard Aylward couche en joue Munro père ; celui ci saisit le fusil ; Aylward tire un pistolet que Munro lui fait sauter des mains, et pendant que la femme Aylward dépêche Munro père avec sa faulx, le mari tire son coup sur Munro fils. Il n'y a qu'une victime, mais ils ont fait tout ce qu'il était possible de faire pour qu'il y en eût deux. Va-t-on dire qu'il n'y a qu'un coupable quand les deux, le mari et la femme, s'entraident pour tuer deux hommes au lieu d'un ?

Non jamais la préméditation, la combinaison pour effectuer un assassinat n'a été mieux établie et il faut être bien dominé par la passion politique pour faire un crime au gouvernement d'une exécution autorisée sous de semblables circonstances.

SUR QUOI ÉTAIENT BASÉES LES PETITIONS

D'ailleurs, qu'est ce que le gouvernement avait devant lui ? Des pétitions demandant une commutation de peine, respectablement signées, sans aucun doute ; mais enfin, personne n'avait pu ou osé transmettre d'affidavit témoignant de quelque fait nouveau dans l'affaire Chacun donnait ses impressions plus ou moins hasardées, mais il n'y avait dans tout cela, rien de sérieux. Le révérend M. Lawlor affirme que les témoignages sur lesquels les prisonniers ont été condamnés *sont faux et ont été inventés pour l'occasion* Pourquoi cette assertion n'est elle pas soutenue par affidavit ? Pourquoi le fait relatif à ce *charlatan sauvage*, n'est-il pas aussi allégué sur affidavit. Puis vient l'affirmation, devenue banale, que la femme n'a pas sa raison ; mais sur quoi la base-t-on ? Sur rien. Enfin on allégua qu'elle est enceinte. Le gouvernement ordonne un examen et le contraire est prouvé sur le propre aveu de la femme.

Un M. Jhon P. McDonell et sept autres affirment que l'*on croit* que quelques témoins feront un affidavit qu'ils se sont trompés. Pourquoi *n'en voit-on pas*, au lieu d'annoncer seulement cet affidavit ?

Finalement on demande un sursis. Cette demande arrive le jour même de l'exécution ! Basée sur quoi ! 1°. Sur ce que *l'on croit* que quelques témoins feront un affidavit : 2°. Sur l'assertion que les prisonniers ne sont pas prêts à paraître devant Dieu. On écrit cela le 5 et l'exécution devait avoir lieu le 8 ! Avaient ils oui ou non le temps de se préparer ? Du 23 octobre au 7 décembre avaient-ils eu le temps de se préparer ?

Non, tout ce tapage n'est pas fait de bonne foi par ceux qui crient dans la législature. Nul doute que plusieurs personnes, dans le public, ne pensent honnêtement qu'un sursis aurait pu être accordé ; mais aussi nous croyons que quand on aura vu tous les détails de l'affaire, on se convaincra que le gouvernement n'avait rien devant lui qui pût l'engager soit à commuer la sentence soit à surseoir à l'exécution. Le crime était avoué, la préméditation *prouvée* ; aucun des requérants n'affirme l'innocence des condamnés ; le gouvernement aurait bien pu se guider d'après des affidavits alléguants des faits graves et nouveaux ; mais il ne le pouvait pas sur de simples impressions individuelles.

La prérogative n'est pas arbitraire.

D'ailleurs, la prérogative de la couronne en pareille matière, n'est pas une affaire de pur caprice. Le gouverneur ne peut légitimement commuer une sentence sans cause. Je conçois que sur preuve de quelque fait atténuant la culpabilité d'un condamné, l'Exécutif puisse accorder une commutation ; mais il y faut mettre un peu de prudence, ne se décider que sur les plus graves considérations et surtout exiger des intervenants en faveur des condamnés *autre chose que des pétitions* qui peuvent bien témoigner de leur sympathie sincères, à mon avis exagérée, pour un criminel, mais ne témoignent ni de la maturité de leur acte, ni de leurs lumières en fait de comprehension de leur application raisonnée de la loi. Il aurait donc fallu, à mon sens, que quelques uns de pétitionnaires eussent affirmé sous serment les faits d'atténuation qu'ils présentaient en faveur des condamnés. Il faut donner de l'authenticité à de pareils actes, Quoi de plus facile que d'obtenir des signatures au bas d'allégués faits à la légère et inspirés souvent par une sympathie qui n'est pas toujours très raisonnée ?

Je ne vois réellement pas sur quoi le gouvernement pouvait legitimement intervenir ; et je pense qu'il ne sera pas condamné par l'opinion publique pour n'avoir pas cédé à de simples impressions individuelles qui n'étaient basées sur aucun fait important et nouveaux dans la cause.

—Tout bienfaiteur public mérite au moins l'estime de tout cœur bien né, et le pasteur N. H. Downs qui a découvert l'Elixir Balsamique pour la guéri son des rhumes et des premiers symptômes de la consomption ne sera pas oublié par cette génération. Sa médecine, véritablement excellente, se trouve chez presque toutes les familles qui ont l'avantage de vivre dans le voisinage où elle est à vendre. Elle a maintenu sa réputation pendant 30 années et est sortie triomphante de la lutte.

Le Liniment du Vermont de Henry peut-être employé dans toutes les cas comme Pain Killer. Aucune famille ne devrait s'en dispenser.—Voir l'annonce dans une autre colonne.

Correspondances.

TROIS-RIVIERES, 26 Mars, 1863.

M. le Rédacteur,

Je vois que notre Conseil-de-Ville s'est occupé ces jours derniers de la réorganisation des compagnies de pompiers. Il ne serait pas sans à propos de vous communiquer sur cette question, certains faits qui expliquent aisément pourquoi nous n'avons plus aujourd'hui un seul pompier.

Des trois compagnies que nous avions, pas une seule n'est restée debout. Le public le sait, il s'en étonne, et avec raison. Je ne me rappelle pas qu'une plainte ayant rapport à la mauvaise tenue ou à l'efficacité de ces Compagnies, ait été formulée, au moins depuis bien des années. Au contraire, les services rendus par elles sont nombreux, et reconnus de long temps. Que les gens qui ont été témoins de nos différents incendies et principalement de celui de 1856 disent si nous ne devons pas honorer le dévouement de ces hommes qui y risquent souvent jusqu'à leur vie. Chacun comprend, je l'espère la justesse de ces remarques. J'en viens donc au sujet qui m'occupe principalement.

En voici l'origine : Le Conseil rédigea l'automne dernier, un nouveau réglement pour le département du feu. Les pompiers que cela intéressait naturellement en prirent connaissance. La surprise fut grande quand on apprit à quelles conditions étranges, si non impossibles, on devait s'astreindre pour servir ses concitoyens. Il n'y eut pas une seule voix pour accepter un tel service. Les officiers furent chargés de se présenter au Conseil et de demander certains amendements indispensables. . . . . qu'on leur refusa cependant. Nous savons comment les choses tournèrent. Une résignation en masse salua ce refus de la Corporation. Le résultat est devant nos yeux : pas un pompier, pas une compagnie de gaffes, ni d'échelles. Cela dûre depuis six mois à peu près. Nous sommes des gens bien préparés en cas de feu !

Je prendrais trop de tems, M. le Rédacteur, si je voulais entrer dans les détails des raisons qui *obligèrent* nos pompiers à résigner. Je renvoie aux Reglements déjà nommés, ceux qui voudraient s'y intéresser à ce qui regarde tous les citoyens et j'en noterai seulement quelques unes prises au hazârd.

Article XVI.—qui oblige les Capitaines à faire l'appel de leurs hommes après chaque incendie : chose impraticable assurément.

Article IV.—qui ôte aux hommes le droit de nommer seuls leurs officiers. Pourquoi ?

Article XVIX.—qui place les Capitaines sous le contrôle absolu d'un ingénieur du feu : nouveauté inutile.

Article V.—qui pourvoit à l'habillement des hommes par une une allocation de six chelins par année, etc., etc., etc.

Et tout cela sous la peine d'une amende n'*excédant pas* CINQ LOUIS pour chaque offense, s'il arrive que ces réglemens soient transgressés par quelqu'un ! Quel est donc le citoyen assez dévoué pour se soumettre à une semblable règle, lorsque rien ne le force à l'accepter. La résignation de nos pompiers a-t-elle sujet de nous surprendre encore ?

Malgré tout le respect dû aux nombreux Conseil, je dois dire que les deux considérations suivantes, devaient suffire pour empêcher ces malencontreux réglemens de voir le jour :

1°. Nos vieilles Compagnies ont toujours bien fait leur devoir, comme je le rappelais en commençant. La satisfaction était générale et leurs services justement appréciés. En un mot *l'ancien système* était bon.

2°. De tels réglements ne sont pas applicables à des pompiers volontaires, à moins de deux autres raisons ; soient que le public se plaigne d'eux, ou que les autorités ait intérêt à les désorganiser. Dans l'un ou l'autre cas, je comprendrais l'urgence de certaines lois, en rapport avec le mal que l'on signale. Heureusement ces deux cas ne se présentent nullement ici : nos pompiers étaient nécessaires et sans reproche ; nous avions d'autant plus besoin de les conserver. Voilà pourquoi je demande que l'on examine avec attention cette difficulté qui peut prendre à chaque instant une portée terrible. Puisque l'on a jugé à propos de déranger un état de chose satisfaisant, il est juste que tous les intéressés aient l'œil à ce que nous ne soyons pas plus longtemps privés des moyens de combattre le feu doublement dangereux, dans la saison qui s'avance.

Ces observations M. le Rédacteur, ne doivent blesser personne. J'ai le droit de le faire et il est de mon devoir de les mettre à la connaissance de tous, de même qu'il y va de l'interêt de chacun à ce que les fautes, s'il y en a, soit réparées promptement et convenablement.

UN CITOYEN.

PILULES D HOLLOWAY.—Les pilules d'Holloway ont toujours eu un grand succès comme préventif contre les attaques périodiques provenant d'une constitution plétorique ou affaiblie. Non seulement elles purifient le sang ; mais elles rétablissent l'équilibre dans la circulation et les fluides, aident les organes dans leurs fonctions et donnent de la vigueur à tout le système. Elles sont le seul remède contre l'apoplexie et les coups de sang.

Calendrier Mensuel.

1863. MARS.	D.	L.	M.	M.	J.	V.	S.
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

Pleine Lune, le 5, à 9 h. 43 m. du matin.
Dernier quartier, le 12, à 1 h. 55 m. du soir.
Nouvelle Lune, le 19, à 9 h. 38 m. du matin.
Premier quartier, le 27 à 4 h. 2 m. du matin.

L'Ere Nouvelle.

"Que la Lumière soit et la Lumière fut."

TROIS-RIVIERES, LUNDI 30 MARS 1863.

Assemblée Publique.

UNE assemblée a eu lieu vendredi dernier à deux heures, à l'Hotel-de-Ville de cette cité, pour aviser aux moyens les plus expédients à prendre pour que le chemin de fer de Trois-Rivières et d'Arthabaska soit ouvert au commerce. Car, il est bien evident que si nous négligions de pousser cette entreprise à sa fin, ce serait oublier nos plus chers intérêts; puisque loin de profiter des avantages que les citoyens de Trois-Rivières avaient en vue, lorsqu'ils ont sacrifié la somme de quarente mille louis pour avoir un debouché si important avec les townships, ils auraient à payer les intérêts de cette somme sans profits du capital. L'hon. J. E. Turcotte donna d'amples explications relativement aux transactions qui s'étaient passées à ce sujet entre lui, la compagnie du Grand Tronc et le gouvernement. Il commença par expliquer à l'assemblée la raison de notre desappointement, c'est-à dire où étaient allées les £125,000 que le gouvernement provincial avait destinés pour aider l'embranchement dont il s'agit. Ensuite il mentionna les diverses sommes qu'il a reçues depuis que ce chemin de fer est en voie de construction.

D'abord, on sait que le prix du contrat de M. Turcotte avec la compagnie du Grand Tronc est d'un million trente huit mille piastres. Or, M. Turcotte reconnait avoir reçu tant du précédent gouvernement que du Grand Tronc le montant de $175.000 ; de sorte qu'il reste encore dûe sur son contrat une balance de $563,000, pour la confection de ce chemin.

Maintenant, nous espérons que la communication qui sera faite aux Chambres de tous les documents et transactions relatifs à cette affaire, viendra corroborer le compte rendu de l'hon. orateur de la chambre d'Assemblée ; car, pour notre part, nous aurions trouvé le temps plus opportun pour cette assemblée après la réception des documents qui doivent être mis devant les Chambres.

Voici d'ailleurs, les procédés de cette assemblée :

— A une assemblée publique tenue, à l'Hotel-de-Ville, le 27 mars 1863, sous la présidence de Louis Emeri Gervais, Ecuier, Pro-Maire, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par Adolphus M. Hart, Ecuier, secondé par Olivier Duval, Ecuier :

Que l'Honorable Joseph Edouard Turcotte, soit prié d'expliquer à cette assemblée les raisons pourquoi la Compagnie du Grand Tronc du Canada, n'a pas rempli les conditions en vertu desquelle elle a obtenu du Gouvernement de Sa Majesté l'octroi de deux millions de livres sterling sous les dispositions de l'acte de la 19 et 20ème, Victoria, chap. 112, pour faire construire la section du chemin de fer entre cette cité et Arthabaska, sous le délai fixé par cet acte et l'acte qui prolonge ce délai jusqu'à l'année 1860.

Sur quoi l'Hon. Joseph Edouard Turcotte, s'étant rendu aux désirs de l'assemblée, a pris la parole et a expliqué d'une manière satisfaisante sa position vis-à-vis le gouvernement et le " Grand Tronc " quant à la construction du dit chemin. Il suggera ensuite les moyens de forcer la Compagnie du Grand Tronc de remplir ses engagements à l'égard de la cité de Trois-Rivières.

Proposé par O. Brunel Ecr., Secondé par Charles Royer :

Que tout en exprimant cordialement son approbation dans les efforts faits par L'Honorable Joseph Edouard Turcotte, pour la construction de l'embranchement du chemin de fer des Trois-Rivières et d'Arthabaska en conformité des dispositions des dits actes, il est du devoir de cette assemblée de censurer la conduite de la compagnie du Grand-Tronc du Canada pour avoir négligé les intérêts du commerce ainsi que les aptitudes industrielles de plus de cent mille habitants de cette partie du pays qui aurait profité des avantages qu'aurraient fait naître des relations commerciales et plus directes entre les cités de Montréal, de Québec et des Townships voisins de l'est.

Proposé par W. R. Adair, Ecuier secondé par François Rocheleau, Ecuier :

Qu'en raison des progrès de la colonisation dans les paroisses et les Townships situés sur les bords du St. Maurice, et de l'importance toujours croissante du commerce de bois sur cette rivière et ses tributaires, cette assemblée entrevoit tes grands avantages qu'occasionnerait la circulation de ce chemin de fer, pour le développement de la prospérité sociale et commerciale qui dépend de nos ressources intérieures et est bien convaincue que les relations commerciales autrefois si favorables entre les Townships de l'est et cette cité, se renouvelleront avec plus d'essor pour augmenter la richesse des habitants des Trois Rivières et ceux du district.

Proposé par D. E. Frigon Ecr., secondé par H. G. Mailhot Ecr :

Qu'il est expédiant de prier le gouvernemet de ce pays de prendre les moyens de forcer la Compagnie du "Grand Tronc de Canada" à faire terminer l'embranchement du chemin de fer des Trois-Rivieres à Arthabaska, et à le tenir en circulation soit en retenant le subside postal, ou par tel autre moyen qu'il avisera.

Proposé par D. E. Frigon Ecr., secondé par H. G. Mailhot Ecr. :

Que les procédés de cette assemblée seront publiés dans l'"*Ere Nouvelle*" et l'"*Inquirer*" en cette cité, ainsi que dans les journaux de "*Sherbrooke Gazette*" le "*Leader*" le "*Richmond Guardian*" et le "*Défricheur*."

Proposé par J. C. Hart Ecr, seconde par A. L. Désaulnier Ecr. :

Que des remerciments soient votés à L. E. Gervais Ecr., Pro-Maire en raison de son habileté et de son impartialité comme Président de la dite assemblée.

ARTHUR DESFOSSES
Secrétaire.

Les personnes qui ont parlé sur ces résolutions sont entre autres, A. M. Hart, J. N. Bureau, A. L. Désaulnier, A. B. Cressé, H. G. Mailhot Ecuiers, et L. Bourdage Ecuier qui fit une éloquente improvisation dans cette circonstance.

Le pont de glace.

Nous sommes heureux de voir que le Conseil de Ville de cette cité vas'occuper sérieusement de la suggestion que nous avons faite dernièrement, relativement à un pont de glace devant cette cité. Il n'est pas nécessaire d'énumérer les avantages immenses que procurera à notre commerce surtout, et à tous les citoyens en général le succès d'une semblable entreprise. Il suffit de dire qu'en ayant une communication de ce genre avec les paroisses du Sud, en hiver, il en résultera un ravivement dont tous les citoyens profiteront surtout dans la saison où toutes nos affaires sont généralement dans un état stationnaire.

Ainsi nous sommes persuadé qu'il n'y aura pas un citoyen qui a tant soit peu a cœur l'avancement et le bien être publics, qui ne fera tous ses efforts pour faire parvenir ce projet à exécution. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre immédiatement des procédés à cet effet. Les membres de la corporation vont commencer à s'en occuper dès ce soir. Pour notre part, on devra d'abord s'occuper des moyens à prendre pour percevoir un montant suffisant, et l'on parviendra plus sûrement à ce but, pensons nous, en imposant aux citoyens de cette cité, une taxe raisonnable, et en adoptant le système de souscription pour les paroisses environnantes ; car il y aura là aussi beaucoup de personnes qui sentiront l'avantage qui leur procurerait le succès de cette entreprise.

Les Courses au trot.

VENDREDI dernier, nous avons eu le plaisir d'assister aux courses qui ont eu lieu sur la glace, vis-à-vis le Moulin à Vent. Malgré le mauvais état des chemins on y a remarqué un bon concours de monde, dont plusieurs étrangers. Il y avait deux bourses, une pour les chevaux de première classe et l'autre pour ceux de la seconde.

Les trois principaux coursiers, ceux de première classe, sont entrés en lice vers dix heures ; c'étaient le *Prince noir*, cheval de C. B. DeNiverville, Ecr., âgé seulement de trois ans, celui de MM. Ferron et Dufresne ; et nous ne craignons pas de dire que le *Prince noir* a montré en cette occasion une force remarquable ; car il a distancé ses deux concurrents bien avant la fin du mille. Le temps n'a pas été précisé, mais, on pourra en juger à peu près, en disant que l'année dernière, le cheval de M. Ferron a fait son mille en 2 minutes 50 secondes. Nous croyons aussi devoir dire que le guide du *Prince noir* a montré beaucoup de dextérité en cette occasion.

Le cheval de M. Dupuis, dans la seconde classe, l'a emporté sur ses trois concurrents, qui étaient les chevaux de MM. Gauthier, Rochelau et St. Pierre.

Correspondance New-Yorkaise.

NEW-YORK, 25 mars 1863.

Les dernières nouvelles de la vallée du Mississippi sont favorables aux fédéraux, qui, après plusieurs mécomptes et des attaques infructueuses, sont enfin parvenus à bloquer étroitement Port Hudson, Viksburg, Yayoo City et plusieurs autres points importants que les confédérés possèdent encore sur le Mississippi et ses affluents. Attaquées d'un côté par les canonnieres et de l'autre, par des troupes de débarquement en force respectable, serrées de si près que leur ravitaillement est devenu fort difficile, si ce n'est impossible, les places de Vicksburg et de Port Hueson devront se rendre tôt ou tard aux fédéraux. Ce n'est plus qu'une affaire de temps. On parle même déjà de l'évacuation de Vicksburg, dont la garnison affamée, mais encore intacte, irait renforcer l'armée du Tennessee pour frapper un grand coup contre Rosencranz. On ne parle presque plus du gigantesque canal qui devait détourner la navigation du grand fleuve ; suivant les derniers avis, les fédéraux ne seraient parvenus qu'à inonder et ruiner une portion plus ou moins considérable du pays. La nature ne se laisse que difficilement violenter par l'homme, et cette fois le génie yankee s'était attaqué à l'impossible.

A Charleston et Savanah, les fédéraux ne rencontrent que des travaux élevés de main d'homme ; ils dispsent de forces formidables pour réduire des fortifications qui après tout ne doivent pas être imprénables, et pourtant l'attaque à laquelle on s'attend d'un jour à l'autre depuis plusieurs semaines, n'a pas encore eu lieu. Annoncé à plusieurs reprises comme ayant déjà commencé, le bombardement de la ville qui a eu le triste honneur de servir de berceau à la sécession n'a pas encore été inauguré. On se demande en vain ce qui peut retenir le général Hunter, qui devrait pourtant désirer se mesurer avec Beauregard, adversaire digne de lui. Mais, après avoir perdu un temps précieux à se quereller avec ses lieutenants et à exercer des nègres qui se souciaient fort peu d'être faits soldats, le général fédéral semble prendre plaisir aujourd'hui à démoraliser son armée par de nouveaux atermoiements. Les soldats murmurent avec raison ; et les régiments, campés sur des terrains insalubres, sont décimés par la fièvre. Peut-être M. Hunter veut-il réduire Charleston par la famine ; mais alors tout ce déploiement de force, cette formidable artillerie, ces campements dans les marais, étaient bien inutiles. Il suffisait tout simplement de renforcer l'escadre du blocus et d'empêcher le ravitaillement de la place.

Dans le Tennessee et le Kentucky, il y a journellement des combats plus ou moins importants, dans lesquels fédéraux et séparatistes sont tour à tour vainqueurs. Ces combats, que livrent à des détachements fédéraux, des chefs de guerrillas, ne font faire un pas ni au Nord ni au Sud, et contribuent seulement à augmenter le nombre des victimes, à appauvrir et ruiner encore davantage le pays.

On s'attend à ce qu'une grande bataille soit livrée, dans les environs de Murfreesboro, entre les corps principaux des deux armées ; tandis que certains télégrammes nous représentent les confédérés concentrant à cet effet toutes leurs forces disponibles, d'autres veulent savoir que Joseph Johnston se prépare à évacuer le Tennessee pour se borner à défendre les Etats cotonniers.

On ne parle du reste, depuis quelque tems, que de retraites et d'évacuations. C'est ainsi qu'on annonce une fois de plus la retraite du général Lee, qui abandonnerait les bords du Rappahannock pour se porter plus près de Richmond. Hooker suivrait probablement son adversaire dans ce mouvement, et la bataille qui décidra du sort de la capitale confédérée, serait probablement livrée sous ses murs.

Richmond n'est plus l'opulente et joyeuse cité qui faisait jadis l'orgueil de la Virginie, de l'Etat-Mère, comme on l'a surnommé, dont les entrailles sont déchirées par ses enfants dénaturés. Comme à Charleston, Savannah, Mobile, etc., la misère est grande à Richmond. Les vivres y sont hors prix ; les articles et objets les plus indispensables de la toilette ne se trouvent même plus dans les magasins ; l'or fait 500 p. c. de prime, et l'argent presque autant. Mais ce qui assombrit encore le voile qui semble être jeté sur cette malheureuse cité, ce sont les hôpitaux et les lazarets qu'on rencontre à chaque pas, les bâtiments publics, remplis de prisonniers de guerre au visage pâle et défait. "On respire d'un bout à l'autre de la ville—dit une dame qui arrive de Richmond—une odeur d'hôpital et de chambre de malade qui nous serre le cœur." Il y a neuf mois à peine, Richmond, bien que déjà sérieusement éprouvé, était encore gai et animé ; on y jouait des comédies dans lesquelles le Yankee n'était pas épargné ; les musiques des régiments donnaient des concerts ; les cœurs étaient remplis de fierté et d'espoir. Mais aujourd'hui il faut lire la description que fait l'Ancien Testament des villes maudites par Dieu, pour se faire quelque idée d'une semblable désolation.

NOYE.—Mardi dernier, l'enfant unique de M. L. T. Duplessis, marchand de cette cité, était à s'amuser sur la glace, devant la ville, lorsque tout à coup, elle se brisa sous ses pas et l'enfant disparut à l'instant. On n'a pu encore trouver le cadavre. Voici son signalement : blouse et pantalons gris-fer, veste grise, chemise de coton barré, corps de flanelle bleue. Il était âgé de six ans. Une récompense généreuse est offerte à ceux qui le trouveront.

Les journaux de Quebec, sont priés de reproduire.

MORT DE BOISSON.—Le 20 du courant un malheureux du nom de Kingsley, que l'on pense de Montréal, est mort d'ivresse dans une petite taverne du Village de Berthier.

Le spectacle que présentait l'état de cet homme est des plus révoltant. Il était entré la veille dans cette taverne obscure avec un compagnon, pour boire. Ils s'acquittèrent de cette malheureuse tache au point que l'un d'eux fut trouvé le lendemain gisant sur le plancher, laissant voir toute l'horreur d'un si pénible état. Une enquête fut instituée sur son cadavre. Cet étranger à la paroisse, paraissait avoir 38 ans.

AUX CORRESPONDANTS.—Nous ne pouvons insérer aucune des correspondances que nous avons reçues, en réponse, aux *farceurs* de l'*Inquirer*, car nous pensons que le public a jugés ces derniers à leur juste valeur. La correspondance de *Justicia* est trop grave pour être en réponse à cette cohorte ridicule. Les tableaux et les descriptions d'*un épanouisseur de Corolles* et d'*Olivier*, sont justement faits pour répondre aux basesses et aux farces obscènes de quelques uns des correspondants de l'*Inquirer*, mais la décence publique nous oblige de mettre aujourd'hui le *veto*.

— Nous avons reçu la traduction en français de l'intéressant ouvrage de M. G. H. Macauly, sur le *système du Crédit Foncier*. M. Emmanuel Blain de S. Aubin s'est chargé de cette tâche et l'a remplie avec honneur.

M. Macaulay a fait traduire cet ouvrage qui lui a déjà mérité les éloges de presque toute la presse, sur la demande de plusieurs personnes, et surtout des membres, pour le répandre dans les provinces du Bas-Canada.

— Nous regrettons de n'avoir pu remplir notre promesse, de n'avoir pas sorti d'extra ; mais ce désappointement a été occasionné par la réceptionatrdive du manuscrit. En revanche, nous publions aujourd'hui six colonnes du procès de Barbina, sur notre première page.

— Nous avons appris avec regret la mort subite de M. Deibeshire, imprimeur de la Reine, arrivée à Québec vendredi dernier.

— Le juge en chef du Bas-Canada Sir L. H. Lafontaine, est de retour de son voyage d'Europe, par le Norwegian.

Conseil-de-Ville.

Lundi, 23 Mars 1863.

Président : Son Honneur le Maire.

Présents : MM. Gervais, Rocheleau, Fearon, Adair, Frigon Lassalle et Normand.

M. Lassalle retire la partie de sa motion qui a rapport à la nomination d'un Ingénieur pour le département du feu.

Sur motion de G. Lassalle Ecr., secondé par D. E. Frigon Ecr., il est unanimement résolu que la corporation, dans le but d'encourager la formation d'une Compagnie de Pompiers, fournira les habillements nécessaires, en sus de la rémunération allouée par les règlements.

Le conseil regardant comme un grand avantage pour Trois-Rivières, d'avoir un pont de glace assuré chaque hiver, décide qu'on s'adresserait à la Législature, dans le but d'obtenir le droit de faire construire des piliers dans le St. Laurent.

Ajourné à lundi le 30 courant.

La Banque du Crédit Foncier.

Je vous envoie ci joint la teneur exacte du rapport présenté par le comité sur le crédit foncier :

{ Chambre de Comité. mars, 1863.

Le comité chargé de s'enquérir s'il ne serait pas expédient d'établir un système de Crédit Foncier dans le Bas-Canada pour venir en aide à la classe agricole, etc.,

A l'honneur de présenter à votre Honorable Chambre son pramier rapport.

Votre comité, aussitôt après son organisation, n'a perdu aucun des moments à sa dispositions pour arriver le plutôt et le plus sûrement possible, à quelque résultat pratique et avantageux.

Votre comité a d'abord profité de l'étude et des connaissances de plusieurs de ses membres.

Après quelques délibérations sur le marché à suivre, votre comité a pris en considération les projets de MM. Alexandre et Joseph Dufresne.

Si leurs projets n'ont pas été adoptés par votre comité, ils ont cependant considérablement servi à l'élaboration de celui maintenant soumis.

Le troisième projet, et pour beaucoup le plus important, que votre comité a examiné et étudié, est celui de M. G. de Boucherville.

Les renseignements obtenus de ce dernier monsieur sont du plus haut intérêt. Ils ont été recueillis sur les lieux mêmes, lors de son voyage en Europe l'été dernier. C'est en étudiant les meilleurs auteurs et en se mettant en rapport avec les personnes le plus parfaitement liées au fonctionnement des institutions de Crédit Foncier, que M. de Boucherville s'est procuré les connaissences étendues qu'il possède sur ce sujet.

L'ouvrage de M. de Boucherville qui n'est à la fin qu'une amplification de son témoignage, est tellement intéressant et d'une actualité telle que votre comité a cru devoir l'annexer à son rapport. Un ouvrage de cette nature est d'ailleurs de la plus grande nécessité dans un temps où tout le pays s'agita, et tous les hommes publics ont à agir d'une manière ou d'une autre sur la question.

Le sujet du Crédit Foncier a été considéré être d'une si vaste importance, que votre comité a cru devoir ne rien négliger pour le faire connaître par tous ceux qui s'interessent au bien-être et la prospérité de la classe la plus importante de notre société.

Votre comité s'est de plus en plus convaincu, par la discussion et par l'étude, que l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier est un des meilleurs moyens de tirer la classe agricole de l'état de gêne dans laquelle elle se trouve maintenant.

Enfin, votre comité, après longue et sérieuse délibération en est venu aux conclusions suivantes :

Résolu.—Qu'il est devenu nécessaire d'établir, dans l'intérêt de la classe agricole, une banque de crédit foncier.

Résolu.—Que cette banque devra être appelée : " Le Crédit Foncier du Canada "

Résolu—Que cette banque aura pour objet de prêter, sur hypothèque seulement, à longue échéance et avec amortissement.

Résolu—Qu'elle pourra émettre les billets au double de son capital payé et au montant de la négociation de ses lettres de gage.

Résolu—Que son capital souscrit sera de " un million de dollars, " et qu'elle pourra commencer ses opérations après la paiement du dixième de ce capital.

Résolu—Que la banque devra avoir les moyens de s'assurer de l'existence des hypothèques occultes ou inconnues, de les purger facilement et économiquement, tout en protégeant les droits des tiers.

Résolu—Que la banque devra aussi avoir le pouvoir de se faire payer promptement de ses justes réclamations.

Le tout néanmoins humblement soumis,

L. L. L. Desaulniers,
Président.

Justice à qui de droit

Les informations qui avaient été reçues à ce bureau sur la désagréable affaire dans laquelle MM. Renaud, père et fils, ont été impliqués, se trouvant incorrects, nous nous faisons un devoir de dire que ces deux Messieurs ne méritent pas le blâme que l'on a essayé de faire rejaillir sur eux.

L'attaque était injustifiable en ce qu'elle amenait sur le terrain du journalisme une jeune personne digne, à tous égards, de déférence et de respect. Un journaliste ne peut, sous aucun prétexte quelconque, faire l'allusion la plus indirecte à une femme quelle qu'elle soit. Lui appliquer une expression blessante est odieux, une expression insultante, dix fois pis encore.

En règle générale, il est parfaitement vrai de dire que l'on ne peut se rendre justice à soi-même ; mais quand l'offense est de celle qui ne peuvent se porter devant les tribunaux, une punition n'en est pas moins due à celui qui insulte une femme, et les protecteurs naturels de cette femme ont le droit d'intervenir. Il est des cas pour lesquels la loi n'est pas faite, et ces cas sont ceux que l'on ne peut porter convenablement devant un tribunal.—*Pays.*

Folie furieuse.—Une dépêche telegraphique de Colombus (Kentucky) a rapporté en ces termes un drame terrible dont cette ville a été le théâtre :

" Un individu du nom de Rodgers, nommé membre du Congrès pour le district de Memphis, mais dont l'élection a été invalidé, a été pris à Colombus House, d'une attaque d'aliénation mentale, et a tire un coup de pistolet à un lieutenant qui était couché. Le propriétaire de l'hôtel, attiré par le bruit, pénétra dans la chambre. Rodgers se précipita sur lui et le frappa à coups de couteau. La femme de celui-ci, entendant les cris désespérés de son mari, accourut et tomba également sous les coups du furieux. La police armée intervint, et fit feu sur le meurtrier qui déjà avait tourné son arme contre elle. Il tomba frappé de cinq balles et de deux coups de bayonnette, et expira à l'instant. Le lieutenant et l'hôtelier sont mortellement blessés. L'état de la femme laisse à peine quelque espoir de la sauver. "

NOUVELLES D'EUROPE.

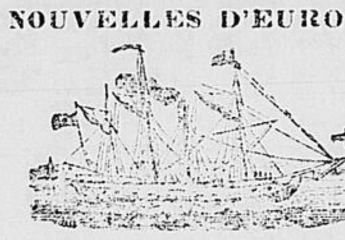

Par voie Télégraphique.

ARRIVEE DU *BOHEMIAN.*

Le vapeur *Bohemian* est arrivée avec des nouvelles d'Europe jusqu'au 12 du présent.

La foule à Londres, pendant la soirée de l'illumination en l'honneur du mariage du Prince de Galles était si compacte, que sept femmes ont été étouffés et des centaines de personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves.

A Cord, pendant l'illumination, une populace organisée a commis quelque désordre et la foule a a dû être plusieurs foisdispersée dans les rues à la pointe de la baïonnette.

Le Prince et la Princesse de Galles resteront environ 15 jours à Osborne, après quoi il y aura deux grandes fêtes à Saint-James, par ordre de la Reine.

Sir James Autram est mort à Paris le 11 du present, à l'âge de 60 ans.

La proclamation lancée par le général Langiewicz, le 10 mars, a produit un effet immense.

Le général Wyzozki est nommé directeur militaire du dictateur.

Poersjouski est chargé de l'administration civile.

On disait que tous les membres indépendants du Conseil d'Etat de la Pologne avaient envoyé leur résignation.

Un conseil de cabinet à Paris devait prendre cette dépêche en considération.

Un télégraphe de Cracovie, en date du 10, mandait que l'on se préparait des deux côtés à livrer bataille.

Le bill relatif au nouvel emprunt a été adopté dans le sénat italien.

L'armée insurectionnelle de la Pologne est forte, dit-on, de 10,000 hommes.

Selon une nouvelle apportée en Angleterre par le *Prince of Wales* l'*Alabama* aurait détruit 24 batiments fédéraux durant sa croissière de l'ouest.

Teinture pour les cheveux de Batchelor, la meilleure qui existe.

La célèbre Teinture pour les cheveux de William A. Batchelor, produit une couleur que l'on ne peut distinguer de la couleur naturelle—elle est garantie ne devoir nuire en rien la chevelure ; elle remédie aux inconvenients causés par l'usage de mauvaises Teintures et fortifie les cheveux pour la vie. L'emploi de cette Teinture donne immédiatement à une chevelure grise, rouge ou roide, une magnifique couleur noire ou brune tout en les rendant soyeux. En vente chez tous les Droguistes, etc.

La véritable Teinture est en boîte portant sur les faces la signature de William A. Batchelor.

Manufacture, No. rue Barcley, New-York, ci-devant 233, rue Broadway et 16, rue Bond.

A vendre chez John F. Henry & Cie., Montréal.

AVIS SPECIAL.

Pilules et Onguent d'Holloway.— Le *succès doit être attribué au mérite.—Erésipèles et Maladies cutanées.*—Si la popularité d'une médecine peut être invoquée en sa faveur, Il est certain qu'il n'existe pas de plus grands remèdes que les *Pilules et l'Onguent d'Holloway*, parce qu'ils sont universellement appréciés par les habitants de New-York, Londres, Paris, Vienne, Berlin, St. Pétersbourg, etc. Leur universalité n'est cependant pas leur seul mérite. Ils guérissent avec la plus grande rapidité toutes espèce de maladies, principalement : les Erésipèles, Salt Rhum, Maux du Diable, le Scrofule et les Maladies cutanées. Toutes les personnes affectées de différentes maladies, devraient avoir immédiatement recours à ces remèdes efficaces.

Remerciments.

NOS meilleurs remerciments à M. PIERRE LANOUETTE pour les grands services qu'il a rendus à la municipalité de Ste.-Flore, comme sécrétaire Trésorier et du don généreux qu'il fait de son salaire en faveur en notre nouvelle Localité ; et nous profitons de l'occasion pour lui témoigner tout le regret que nous avons de le voir nous quitter sitôt nous lui souhaitons aussi toutes les prospérités que son industrie et ses talents lui méritent.

Par ordre du conseil,
EDOUARD DESCHENES.
Sécrétaire Trésorier,
de la municipalité de St. Flore.

30 mars 1863, 30

A Vendre.

UNE TERRE située sur le Chemin des Piles, contenant 97 Arpents, dont 25 sont sous culture formant une excellente prairie ; il y a dessus construit une superbe maison de 22 pieds sur 24 ; ainsi qu'une bonne grange de 36 pieds sur 40. Le tout joignant le moulin à scie de T. Rickaby, Ecr.,

AUSSI :—Les lots No. 4, 8, 15 et 18, dans le premier rang sur le chemin des Piles.

DEPLUS :—Le lot No. 18, dans le deuxième rang du Township de St.-Maurice, contenant 110 arpents, joignant les anciennes Forges St.-Maurice. Le tout aux meilleures conditions.

S'adresser à
W. T. RICKABY.
Rue Notre Dame
ou à ce bureau, à Trois-Rivières,

23 mars 1863. 29

C. B. GENEST,

AVOCAT,

Tient son Bureau à sa demeure,

RUE BONAVENTURE.

Trois-Rivières, 12 Février 1863. 18

Le Nouveau Pain-Killer !

Liniment du Vermont de Henry.

EN offrant au Public ce NOUVEAU "PAIN-KILLER," nous désirons le lui recommander d'une manière toute particulière, non seulement comme étant le meilleur de tous les autres " Pain-Killer," et contenu dans des Bouteilles beaucoup plus grandes et à des Prix correspondants mais parce qu'il ne contient rien qui puisse faire craindre pour la sûreté de ceux qui en font usage. Il peut être appliqué extérieurement pour les

RHUMATISMES,
NEVRALGIE,
MAUX de DENTS,
MAUX de TETE,
BRULURES,
BLESSURES et CONTUSIONS,
MAUX de GORGE, DOULEURS de REINS,

etc., et il peut être pris intérieurement pour les

COLIQUES,
CHOLERAS MOSBUS,
MAUX d'ENTRAILLES,
DIARRHÉE,
Etc., etc.

Ce Remède a eu une grande circulation pendant les quatre dernières années, et son excellence peut être attestés par les milliers de personnes qui en ont fait usage.

Il est composé d'Ingrédients dont chacun est lui-même correctif, et qui, combinés ensemble forment un Liniment ou le " Pain-Killer" inimitable quant à ses qualités opératives.

Garanti quand il est employés à temps!

Aucune famille ne devrait se priver d'une Bouteille de cet excellent Remède, de l'avoir sous la main a temps pour l'appliquer en cas d'accidents auquels la chair est sujette

Il est inoffensif de le prendre en tout temps

Une cuillérée de ce Remède, prise le matin dans un verre d'eau, rafraîchit la tête, éclaircit les yeux et communique une grande elastisité à tout le corps.

Ses effets sont merveilleux.

Essayez-le, et, s'il ne produit pas des résultats satisfaisants quand vous l'emploierez suivant les directions, renvoyéz la Bouteille à l'Agent de qui vous l'avez acheté, et il vous remettra votre argent.

Nous demandons qu'un simple et pur essai.

A vendre chez tous les Droguistes Marchands de Campagne du Canada.

Prix :—*25 cents la Bouteille.*

JOHN F. HENRY et CIE.,
Propriétaires,

28 & 30, Rue St. Henry, Montréal, C. E.
Et Main Street, Waturbury. Vt

23 oct 1862. 76

A VENDRE.

1. Une terre a Nicolet de six arpents de front sur trente deux arpents de profondeur étant la terre ci-devant appartenant à feu Modeste Richer.
2. Une autre terre d'un arpent sur quarante à Yamachiche située derrière la maison ci-devant occupée par le dit feu Modeste Richer.
3. Un lopin de terre situé aussi à Yamachiche contenant huit arpents en superficie connu sous le nom de la pointe à Quenette et formant ci-devant partie des terres du dit feu Modeste Richer.

S'adresser à
Wm. McDOUGALL:

Trois-Rivières, 16 Mars 1863. 27

A VENDRE.

UNE terre appartenant au soussigné à Ste-Marguerite près de la cité de Trois Rivières de 75 arpents en superficie.

Wm. McDOUGALL.

Trois-Rivières, 16 Mars 1863.

A Vendre ou à Louer.

CETTE superbe maison en pierre a deux étages, avec toutes ses dépendances et si bien situé pour le commerce ou comme résidence privée, coin des rues des Forges et Hart, avec un beau terrain, formant deux emplacements sur la rue Hart ; la propriété de Dame Veuve Lamontagne. S'adresser a la propriétaire sur les lieues.

Dme. Ve. LAMONTAGNE.

Trois-Rivières, 10 mars 1863.

PHARMACIE!!!

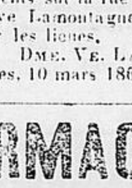

LE Dr. G. VALLÉE, fils de feu le DR. VALLEE autrefois de la cité de Montréal. Après avoir passé plusieurs années dans les meilleures ECOLES d'Europe, ancien élève de l'Univercité de France, élève externe de l'hospice des femmes, sous le professeur Paul Dubois, élève de l'Hopital de la Charité sous le célèbre Chirurgien Velpeau, Paris, et après une pratique de quatorze années à la campagne ; prévient les Dames et Messieurs de la Ville de Trois-Rivières, et des campagnes environnantes qu'il a ouvert une PHARMACIE aux coins des rues Notre-Dame et du Platon, ou il tiendra son office comme Médecin et Chirrugien. Sera visible à tout heure.

Il aura constamment en mains un assortiment complet tel que Médecines à Patentes, Drogs de toutes sortes, parfumerie, brosses, peignes, etc,

Consultations gratis pour les pauvres

Trois-Rivières, 2 octobre 1862. 81

A Vendre.

UNE magnifique propriété dans la Paroisse de Ste. FLORE, sur le chemin des Piles, Comté de CHAMPLAIN, consistant en 150 arpents environ, dont cinquante arpents en culture. Il y a de construit sur cette propriété, une superbe MAISON de 36 sur 30 pieds faite d'après toutes les règles de l'art, ainsi que LAITERIE, GLACIERE, etc., une GRANGE, 70 sur 30, ETABLE, REMISES, pour voitures, etc., etc.,

AUSSI.

Un magnifique site de moulin avec un MOULIN A SCIE dessus construit, ce pouvoir d'eau est un des plus beaux qu'il y ait surtout le territoire capable de faire mouvoir toute espèce de mécanisme ;

S'adresser sur les lieux:
à T. RICKABY.
ou au Bureau de l'*Ere-Nouvelle.*

Trois-Rivières, 19 Janvier 1863.

CÉLÈBRES

Amers de Hostetter.

COMME TONIQUE,

Ces amers sont de

PUISSANTS APERATIFS

D'une efficacité étonnante dans les

Maladies d'Estomac, du Foie et des Boyaux

Ils préviennent les fièvres intermittentes, fortifient le système contre les miasmes et les mauvais effets d'une eau impure, donnent de la viguenr aux organes digestifs et aux boyaux, raffermissent les nerfs et prolongent la vie.

Ils guérissent la dyspepsie, les maladies du foie, les maux de tête, la débilité générale, l'énervement, la dépression de l'esprit, la constipation, les coliques les fièvres intermittentes le mal de mer, les crampes et les spasmes, et toutes les maladies du sexe provenant de la faiblesse, ou inhérentes au système, ou bien encore occasionnées par des causes spéciales.

Il n'entre dans les *Amers de Hostetter* rien qui puisse avoir sur le système un effet malfaisant. Cette préparation populaire ne contient aucune espèce de substance minérale, aucun excitant vif, mais c'est une combinaison extraite d'herbes et de plantes balsamiques mélangées avec des stimulants très-purs et très-doux.

Nous sommes tenus de nousmettre en garde contre les maladies, en autant que le système est susceptible de protection, par des moyens humains contre les maladies engendrées par une atmosphère impure, une eau corrompue : les *Amers de Hostetter* fournissent ces moyens.

Dans les districts infestés par les fièvres intermittentes, ils ont été infaillibles comme préventif et comme remède.

Les milliers qui en ont fait usage dans l'appréhension d'une attaque ont ainsi écarté la maladie, et les milliers qui ont négligé de prendre cette précaution n'en ont pas moins été guéri lorsqu'ils ont fait usage de cette merveilleuse médecine. Des patients, qui s'étaient soignés avec de la quinine pendant des mois sans obtenir aucun résultat, ont souvent été guéris dans quelques jours par l'usage des *Amers de Hostetter.*

Cet agréable tonique restaure l'estomac et fait renaître l'appétit, c'est ce qui en fait un remède si merveilleux dans les cas de dyspepsie et dans les indigestions.

Ils sont apératifs, et agissent merveilleusement sur le foie ; et ils soulagent la constipation qui est presquê toujours occasionnée par l'action irrégulière des organes digestifs.

Les personnes d'une santé faible, sujettes aux attaques nerveuses, a l'affaiblissement de l'esprit et aux langueurs, trouveront dans ces *Amers* un soulagement prompt et efficace. Les certificats donnés a ce sujet sont concluants et proviennent des deux sexes.

Les coliques bilieuses disparaissent au moyen d'une simple dose, et en sera servant périodiquement, on prévient le retour de cette maladie.

Ils sont en spécifique admirable pour le mal de mer en ce qu'ils mettent un terme aux nausées désegréables et qu'ils calment l'irritation interne et font disparaître les dispositions qui nous portent à vomir.

En général, comme tonique, les *Amers de Hostetter* produisent des effets que l'on ne peut apprécier que lorsqu'on les a éprouvés. Dans les cas tels que l'affaiblissementde la constitution, ou la débilité et la décrépitude, causées par le vieil âge, ils exercent une influence électrique. Ils sont d'une utilité considérable pour les personnes convalescentes vû la vigueur qu'ils donnent. Lorsque le fontionnement de la nature se trouve arrêté, ils agissent de manière a le renforcer et à le rétablir.

En dernier lieu, c'est le seul stimulant qui est pour base unique des herbes et des plantes inoffensives et et qui sont entièrement libre de tout élément plus ou moins vénéneux, élément qui entrent ordinairement dans presque tous les toniques et les stomach-ches qui se vendent aujourd'hui.

Les médecins n'ignorent pas que la base de tous les stimulants médicinaux de la pharmacopée ont pour base l'alcool impur, article qui ne peut être dépourvu de ses influences pernicieuses par aucune combinaison. Les liqueurs qui sont dans le commerce sont encore pires, en ce qu'elles sont frélatées. C'est pourquoi la faculté, qui, tout en admettant universellement la nécessité des toniques, hésite à faire usage de ces derniers, parce que le remède est souven, aussi dangereux que la maladie même.

Durant les vingt dernières années, la qualité de ces toniques a toujours été en diminuant, et il est notoire que les fluides qui portent le nom de divers marchands de liqueurs sont aromatisés avec des drogues carrosives, à un degré tel qu'elles sont dangereuses pour les personnes en santé et mortelles aux malades. Dans de pareilles circonstances, les hommes de l'art sont toujours heureux d'avoir sous la main une préparation qui n'a aucun des inconvénients énumérés plus haut, et qui réunit les trois qualités essentielles : le stimulants, le correctif et le laxatif. C'est pourquoi les *Amers de Hostetter* sont si hautement estimé par la plupart de nos éminents praticiens, et qu'ils promentent de surplanter tous les autres stimulants employés tant dans les hôpitaux que dans la pratique privée.

Il n'y a pas une médecine qui soit aussi universellement estimée, et à vrai dire, qui mérite de l'être aussi hautement par les personnes intelligentes que le sont les *Amers hostetter.*

Préparés par HOSTETTER et SMITH, Pittsburg. Pa., E.-U.

A vendre par le Dr. G. VALLÉE, Droguiste, Trois-Rivières, coin des rues Platon et Notre-Dame, 30 mars 1863. 30

Bureau du Conseil Legislatif.

Quebec, Samedi 17 Janvier, 1863.

LE temps limité par le cinquante-unième ordre permanent du Conseil Législatif pour recevoir des PETITIONS pour Bills privés expirera JEUDI le CINQUIEME jour de MARS prochain.

Il ne pourra être présenté de Bill Privé au Conseil Législatif après, JEUDI le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Il ne pourra être reçu de Rapport d'un Comité Permanent ou Spécial sur un bill privé après JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour de Mars prochain.

J. F. TAYLOR,
Greffier du Conseil Législatif.

23 févrièr 1863. 21

S. McCLUNG,

Horloger Bijoutier,

TIENT SON ETABLISSEMENT DANS LES BATISSES DE

DAME P. DESFOSSES,

Rue Notre-Dame, porte voisine de

V. GUILLET, ECR., N. P.

M. S. M., désire appeler l'attention du public de la cité et des campagnes environnantes, sur son FONDS CHOISI de Bijouteries,

MONTRES et HORLOGES, LUNETTES en OR et ARGENT,

qu'il offre en Vente à des prix très-modérés.

Trois-Rivières, 12 Janvier 1863.

Salsepareille de Bristol,

EN BOUTEILLE D'UNE-PINTE.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG,

La seule bonne Préparation pour la guérison permanente des

CAS LES PLUS DANGEREUX

de Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un Remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements, et toutes les Maladies du Foie, les Fèvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les Malades peuvent être assures qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la moindre particule de Substance Mercurielle, Minerale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce remédé se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN et KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

Seuls Fabricants : LANMAN et KEMP.
Nos. 63, 71 et 73, Water St.,

Trois-Rivières, 30 mars 1863. 30

IMPRIMÉ et publié à Trois-Riviéres par W. H. Rowen éditeur et propriétaire, Rue Notre-Dame.

Trois-Rivières, 1862.

A Vendre.

LA résidence de feu L'Honorable Juge MONDELET, magnifiquement située sur le St. Laurent, dans le plus beau quartier de la ville. Cette maison a été récemment peinturée et tapissée ; elle est chauffée par une fournaise, et l'ordre parfait dans lequel elle se trouve, offre une rare occasion à ceux qui désirent acquérir une maison comfortable.

Il y a un jardin en arrière de la propriété et les dépendances sont grandes et bien construites.

Pour plus amples informationss'adresser sur les lieux.

Trois-Rivières le 16 Mars 1863. 27

AVIS.

EST par les présentes donnés qu'une application sera faite au PARLEMENT PROVINCIAL, à la prochaine Session, pour définir la LIGNE de DIVISION, entre les TOWNSHIPS de GRANTHAM et UPTON, dans le BAS-CANADA, et pour ôter tous doutes sur icelles.

Québec, 22 janvier 1863. 12

NOTICE.

IS hereby given that APPLICATION will be made to the PROVINCIAL PARLEMENT, at its next Session to define the DIVISION LINE between the TOWNSHIPS of GRANTHAM and UPTON, in LOWER CANADA, and to remove all doubts concerning the same.

Québec 22the. January 1863. 12

LA PLUS GRANDE DÉCOUVERTE MÉDICALE DU SIÈCLE.

LE BAUME CORDIAL DE SYRIACUS de MM R. & L. PERRY £ Cie, ... les organes affaiblis de la vie, quand ils ont été épuisés par les folies de la jeunesse, ou l'âge mûr ou de la vieillesse. Son effet est certain dans tous les cas de débilité nerveuse extraordinaire produite par des imprudences précoces et divers autres causes, le *spermatorrhœa*, l'épuisement, l'impuissance par l'étude ou les affaires, l'indigestion, la respiration embarrassée, l'obscurcissement de la vue, le vertige, les coliques, les douleurs des intestins, les douleurs du fic, la constipation, la dissenterie l'astme, la jaunisse, la fièvre, la goutte, le rhumatisme, la toux, le rhume, les blessures le mal de gorge, la faiblesse des nerfs, les douleurs dans les membres, le tic-douloureux, l'insomnie, toutes les maladies choniques et toutes celles auxquelles les femmes sont sujettes. Cette précieuse médecine est le triomphe le plus étonnant de l'art sur la nature, et est propre aux deux sexes. Elle a l'effet de rétablir et d'accroître la vigueur naturelle de ceux qui souffrent de la prostration et de la langueur que produit un séjour dans les climats chauds. Des milliers d'hommes ont été guéris par l'usage de ce remède, comme il a eté attesté sous serment devant le très honorable Mathew Wood, Lord Maire de Londres et les Aldermen suivants : Sir John Atkins, écuyers, et autres.

Prix, 11s. par bouteille, ou quatre quantités en une pour 33s ce qui sauve 11s. ; et en faisant un achat de £5 on réalise un bénéfice de £1 12s.

L'essense détersive concentrée de Perry

est un remède pour toutes les formes de symptômes secondaires ; il purifie le sysème de toute souillure. Il est recommandé pour toutes ces maladies pour lesquelles le mercure, etc. est non-seulement employé en vain, mais trop souvent au détriment de la santé. L'action qu'il exerce est purement détersive, on ne saurait mettre en doute son influence bienfaisante sur le système.

Prix, 11s et 33s par bouteille, économisant aussi 11s.

Essence concentrée de Copaiba brevetée de Perry et Globules de cubèbes recouvertes en sucre.

C'est une préparation agréable de l'essence pure du Baume de Copaiba et de Cubèbes, sans goût bien qu'il conserve au même temps toutes ses facultés curatives.

Prix, 11s et 33s par boite.

La Santé dépend de la pureté du sang.

Pilules spécifiques de Perry pour purifier le sang.

Elles produisent une cure infaillible dans toutes les maladies de la peau, telles que la teigne, les scrofules, les ulcères, les clous, boutons sur la figure et sur le corps. Prix, 11s et 33s par boîte.

Livre sur la faiblesse des nerfs, relaxation et épuisement.

Une nouvelle édition, augmentée de 1… pages, illustrée par 100 gravures d'anatomie coloriées sur acier ; vient d'etre publiee, pour 2s. 6d.

SILENT FRIEND.

C'EST un ouvrage de médecine sur la nature, le traitement et la guérison de la débilité nerveuse et physique, toutes les maladies qui affectnt le système nerveux, produisant la dégénération du la puissance vitale physique, et qui se terminent par l'impuissance complète ; ce livre démontre pourquoi ces maladies paraissent si souvent incurables, quand, en réalité les moyens les plus simples penvent les faire disparaitre. On peut aussi se procurer chez tous les agents dans toutes les parties du monde.

EXTRAITS DU SILENT FRIEND.

Prix, 6d. qui contiennnent des directions pour la gouverne des patients et est compris dans le prix demandé pour les médecines.

LE GRAND

Ambassadeur de la Santé

A

TOUT LE GENRE HUMAIN.

PILULES D'HOLLOWAY.

UN BIENFAIT POUR LES MALADES !

JUSQU'A la découverte de cette puissante médecine, on avait souffert du manque d'une médecine pure pour les maux et les nécessités de la portion souffrante de l'humanité, d'une médecine exempte entièrement de particules minérales et délétères ; les INESTIMABLES PILULES D'HOLLOWAY sont devenus le remède domestique de toutes les nations. Elles ont la vertu de prévenir les maladies aussi bien que de les guérir ; elles attaquent la racine ou le germe de la maladie, et, en s'éloignant ainsi la cause cachée des maladies rend au système son énergie qui languissait, et assiste la nature dans sa tâche de réformation du système animal.

LA DYSPEPSIE.

Le grand fléau du continent cède promptement ; un traitement de ces pilules antiseptiques, et les organes digestifs sont remis dans leur état normale sous quelque forme que se présente cette hydre hideuse de maladie, ce remède scrutateur et infaillible la chasse du système du patient.

MALADIES BILIEUSES.

La quantité propre et la bonne condition de la bile est d'une grande importance pour la santé du corps humain ; cette médecine antibilieuse chasse, les germes cachés de maladie, et rend tous les fluides et sécrétions purs et coulants, améliorant et rétablissant les fonctions vitales du corps.

LES FEMMES MALADIVES.

Ne devraient pas perdre de temps à essayer ce remède régulateur et restaurateur, quelque soient leurs maladies ; il peut être employé avec sûreté pour toutes les désorganisations périodiques et autres ; ses effets ont miraculeux.

TÉMOIGNAGE IRRÉFUTABLE.

Le témoignage des nations est unanimement sur la vertu de ce noble remède, et des certificats en toutes les langues vivantes prouvent l'*irrécusabilité* de leur *mérite intrinsèque*.

Les Pilules d'Holloway sont le meilleur remède connu dans le monde pour les maladies suivantes :

Asthme,	Maladies des femmes.
Douleurs d'Entrailles,	Maux de tête,
Toux,	Indigestion,
Rhume,	Influenza,
Maux d'Estomac,	Inflammation,
Constipation,	Faiblesse intérieure,
Dyspepsie,	Maladies de poumons,
Diarrhée,	Abattement des sens
Hydrophisie,	Pierre et Gravelle,
Faiblesse,	Symptômes secondaires,
Fièvre et Fièvre Chaude,	Affections vénériennes,
	Vers de toute sorte.

☞ PRENEZ GARDE !—Aucune de ces Pilules ne sont pures à moins que les mots d'Holloway, New-York et Londres," ne se trouvent comme filigrane sur chaque feuille de direction qui entourent chaque vase ou boîte ; on peut voir ces mots en mettant la feuille vis-à-vis la lumière. Une récompense considérable sera donnée à quiconque donnera des informations qui pourraient amener à la découverte des personnes contrefesant ces médecines ou de celles les vendant sachant qu'elles sont falsifiées.

N. B —Des directions pour guider les Patients dans toute maladies sont affichées sur chaque boîte.

10 Déc. 1860. 2

LE PUISSANT REMÈDE

PARTOUT CONNU ET PARTOUT EN USAGE.

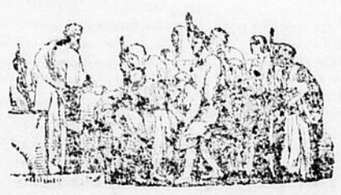

ONGUENT D'HOLLOWAY

D'APRÈS le témoignage de toutes les nations et celui des principaux Hôpitaux de l'ancien comme du nouveau monde, ce puissant remède est regardé comme la plus grande préparation médecinale, qui soit donnée à l'homme souffrant. Ses qualités pénétratives sont plus que merveilleuses. Pénétrant la peau, d'une manière invisible à l'œil nu, il atteint le siége de la maladie intérieure ; il empêche l'inflamation des affections extérieures, sa vertu surpassa tout autre remède jusqu'à présent connu, et il est grandi de la nature.

L'ÉRESYPÈLE ET LES DARTRES

Sont deux des plus communes et des plus virulentes maladies sur ce continent. L'onguent est un remède contre ces maladies ; son *modus operandi*, est d'abord de détruire le germe de la maladie et ensuite de guérir.

LES MAUX DE JAMBES, PLAIES ET ULCÈRES.

Des cas de maladies de ce genre, qui avaient plusieurs années résisté opiniâtrement à tout autre remède ou traitement, ont invariablement été guéris par l'application de ce puissant onguent.

ÉRUPTION DE LA PEAU.

Cette maladie provenant du mauvais état du sang ou de maladies chroniques est chassée par l'emploi de cet onguent qui rend à la peau son transparent et sa netteté. Il surpasse en puissance plusieurs autres cosmétiques et autres huiles de toilette dans la guérison des boutons et la difformité de la figure.

FISTULES.

Cette maladie, sous quelque forme qu'elle se présente, est infailliblement guérie par l'application de l'Onguent d'Holloway. On doit la faire chauffer avant de l'appliquer sur le mal. *Sa vertu médecinale ne se démentit jamais.*

L'Onguent et les Pilules doivent être employés à la fois dans les maladies suivantes :

Brûlures,	Ecrouelles,
Bunions,	Plaies sur les jambes,
Gerçure des Mains,	Plaies à l'Estomac,
Engelures,	Plaies à la Tête,
Fistules,	Plaies à la Gorge,
Goûtte,	Plaies de toutes sortes,
Douleurs de Reins,	Entorse,
Mercurialisation,	Engourdissement de
Emmorrhoïdes.	jointures,
Rhumatisme,	Dartres,
Dartres,	Ulcères,
Herpes,	Maladies Vénériennes,
Teingne,	Blessures de toutes sor-
Maladies de la Peau,	tes,

☞ A vendre au laboratoire du Professeur Holloway, 80, Maiden Lane, New-York, et chez tous les Droguistes respectables et Apothicaires par tous les Etats-Unis et le monde civilisé, en boites, de 25cents, de 63 centset de $1 chaque.

☞ On économise beaucoup en prenant de plus grands lots.

10 Déc. 1860.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER.

ETES vous malade, faible et souffrant ? Avez-vous le système derangé et des pensées attristantes? Ces symptômes sont souvent le prélude d'une grave maladie. Quelque accès de maladie s'apprête à fondre sur vous, accès qui peut être arrêté en prenant à temps le remède convenable. Prenez les Pilules d'Ayer et chassez par là les humeurs en désordre ; purifiez votre sang et laissez les fluides se mouvoir sans obstacle afin d'être rendu à la santé. Ces Pilules poussent les fonctions du corps en une vigoureuse activité purifient le système de toutes obstructions qui constituent la maladie. Un rhume s'établit dans une certaine partie du corps et obstrue ses fonctions naturelles, lesquelles, si l'on n'y porte remède, réagissent sur elles-mêmes et sur les organes environnants, profuisant sur aggravation générale, la souffrance et la maladie. Tandis que vous vous trouvez dans un tel état et oppressé par de tels dérangements, prenez les Pilules d'Ayer et voyez combien elles donneront bientôt une nouvelle action au système et vous rendront à une vigoureuse santé. Ce qui est vrai et si appartent dans cette triviale et commune maladie est également vrai dans beaucoup d'indisposition enracinées et dangereuses. Le même effet purgatif les chasses. Causées par de semblables obstructions et dérangements des fonctions naturelles du corps, elles sont rapidement et radicalement guéries par ces moyens. Nulle personne connaissant les vertus de ces Pilules, ne peut négliger de les employer, lorsqu'elle souffre des maux qu'elles guérissent.

Attestation des plus éminents medecins de quelques principales grandes villes, et d'autres personnes bien connues du public.

D'un maréchal de transport de St.-Louis, 4 février, 1858.

DR. AYER.—Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille de diverses plaies ulcéreuses aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables. Sa mère a été gravement affligée de bourgeons et de pustules à la peau et à la tête. Après la guérison de l'enfant, elle a également employé vos Pilules qui on produit sur elle le même heureux effet.

ASA MORGRIDGE.

Comme Médecine de Famille.

Vos Pilules sont le prince des purgatifs. Leurs excellentes qualités surpassent tout cathartique que nous possédons. Elles sont douces, mais certaines et efficaces, dans leur action sur les intestins, ce qui nous les rend chaque jour de plus en plus inestimables dans le traitement des maladies.

DR. E. W. CARTWRIGHT,
Nouvelle-Orléans.

Mal à la Tête et Estomac impur.

CHER FRERE AYER.—Je ne peux mieux exprimer combien de maladies j'ai guéri au moyen de vos Pilules qu'en vous disant que j'attraité tous mes malades avec des purgatifs. J'ai la plus grande confiance dans un cathartique effectif dans ma lutte journalière avec la maladie, et convaincu que je suis que vos Pilules nous offrent le meilleur que nous ayons, j'apprecie hautement votre remède.

DR. EDWARD BOYD,
Baltimore.

Pitsburg, Pen., 1er Mai 1855.

DR. J. C. AYER.—J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules. Cela paraît prévenir d'un estomac impur qu'elles nettoyent immédiatement.

Avec respect, Votre etc.,
ED. W. PRERLE,
Commis du Steamer *Clarion*.

Maladies Bilieuses, affection de Foie.

Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie sont des plus marqués. Elles ont, dans ma pratique, été plus efficaces par la guérison des affections bilieuses, qu'aucun remède que je puisse mentionner. Je me félicite sincèrement que nous avons enfin un purgatif digne de la confiance de la profession et de celle du public.

THEODORE BELL,
De la Cité de New-York.

Département de l'Intérieur.

Washington, D. C., 7 fév, 1856.

MONSIEUR.—J'ai fait usage de vos Pilules dans ma pratique privée et dans ma pratique d'hôpital depuis que vous les avez confectionnées, et je ne puis hésiter à déclarer qu'elles sont le meilleur cathartique que nous puissions employer. Leur action régulière sur le foie est vive et décidée, et elles sont conséquemment un admirable remède pour les désordres de cet organe. En vérité j'ai rarement un cas, de maladie bilieuse tellement obstiné qu'il n'ait pas cédé à leur efficacité.

Soit à vous fraternellement,
ALONZO BALL,
Chirurgien de l'Hôpital de Marine.

Dyssenterie, Diarrhee, Relachement, Vers.

Vos Pilules ont eu un long essai dans ma pratique et je les considère comme un meilleur opératif que j'ai rencontré. Leur effet alternatif sur le foie en fait un excellent remède, lorsqu'il est donné en petite doses dans le cas de dyssenterie bilieuse et de diarrhée. Leur couche en sucre les rend très-acceptable et très convenable à l'usage des femmes et des enfants.

DR. J. C. GREEN.
Chicago.

Dyspepsie, Impureté du Sang.

DR. AYER.—J'ai fait avec le plus grand succes usage de vos Pilules dans ma famille et parmi les malades que mon ministère m'oblige à visiter. Elles sont le meilleur remède que j'ai jamai connu pour régler les organes de la digestion et purifier le sang, et je puis donc en conséquence les recommander en toute confiance à mes amis.

Votre, etc.,
JR V. HIMES,
Pasteur de l'Eglise de l'Avent, Boston.

☞ La plupart des Pilules en vente ordinaire, contiennent du mercure qui quoiqu'étant un précieux remède dans des mains habiles, est dangereux dans une Pilule publique, en raison des affreuses conséquences qui résultent de son usage imprudent. Les Pilules d'Ayer ne contiennent aucun mercure ou substance minérale quelconque.

PRIX 25 cents par boîte ou 5 boîtes pour $1.

PRÉPARÉS PAR
DR. J. C. AYER & CIE.,
Lowell, Mass.

10 Déc. 1860.

R. R. R.

A ceux qui pensent et a ceux qui ne pensent pas.

A ceux qui ne veulent pas se donner la peine de penser et qui rejettent sur d'autres cette besogne, nous leur disons *sans plus d'explication* que le RADWAY READY RELIEF soulagera immédiatement ceux qui souffrent, soit en en faisant l'application interne ou externe, il guérira le

Rhumastisme..... en cinq heures
Mal de Gorge.....dans cinq minutes
Mal de Dents.....dans cinq minutes
Névialgie.....dans cinq minutes
Crampes.....dans cinq minutes
Maux de Tête.....dans dix minutes
Coliques.....dans dix minutes
Diarhée.....dans quarante minutes
Lumbago.....dans dix minutes
Fièvres.....dans quinze minutes
Influenza.....dans quelques heures
Croup..... dans dix minutes
Spasies.....dans cinq minutes
Douleurs chroniques....par quelques applications.

Dans toute les cas où l'on sent des douleurs, le READY RELIEF devrait être appliqué. Pris intérieurement—une cuillerée à thé dans un demi-verre d'eau—il fera disparaître l'acidité sur l'estomac et facilitera la digestion ; c'est un stimulant agréable à prendre.

A CEUX QUI NE PENSENT PAS.—Nous maintenons que le RADWAY READY RELIEF est une médecine sans parallèle. Ce n'est pas une vantardise, essayez-le si vous avez une tendance au scepticisme, et vous serez convaincu du fait. Il entre dans sa composition une combinaison de stimulants astringents qui agissent avec puissance sur les nerfs il n'entre pas de Narcotic dans sa composition, et les douleurs sont soulagées d'une manière toute particulière. Lorsqu'on l'appliquera extérieurement, on s'apercevra que c'est un puissant centre-irritant, rougissant instantanément la partie où l'application est faite et faisant disparaître le sang congestionné qui fait souffrir et qui, par la suite, peut déterminer l'inflammation. Il égalise la circulation du sang d'une manière efficace et admirable aux yeux de ceux qui peuvent comprendre l'action d'un Remède.

A CEUX QUI PENSENT.—Nous maintenons que tous les Remèdes extérieurs font leur effet d'une manière ou d'une autre. *Premièrement :* Ils agissent directement sur le système nerveux sans irriter les vaisseaux du sang. Tous les liniments d'Arnica, pour les nerfs, etc., etc., touchent aux nerfs, mais n'affectent nullement la circulation du sang ; ils peuvent calmer temporairement les douleurs, mais ne peuvent jamais rétablir l'égalité dans la circulation du sang, chose essentielle à la santé. *Secondement :* Ils agissent sur les vaisseaux sanguins sans égard au système nerveux. Il est maintenant établi que les nerfs réagissent sur les vaisseaux sanguins, et l'application d'un Remède à l'extérieur, pour être efficace, doit agir autant sur les nerfs que sur le sang.

Nous maintenons que le RADWAY'S RELIEF a cette double action par l'effet spécial qu'il a sur les nerfs. De cette manière, il soulage et guérit les Rhumatismes, le Lumbago, le Mal de Dents, les Maux de Tête, et une variété d'autres Maladies. Lorsqu'on le prend intérieurement, ses qualités astringentes et diffusives arrêtent d'une manière naturelle les Diarrhées, les Coliques et autres dérangements des boyaux. Pour les Maux de Gorge, accompagnés de Fièvres putrides et pour les Fièvres typhoïdes, un éminent Médecin attaché à l'Hôpital de la Nouvelle Orléans dit que c'est une Médecine autrement excellente que la célèbre Eau Médecinale de Raspail. Il l'administre intérieurement à ses patients et en arrose les appartements.

Que les malades et ceux qui souffrent en fassent l'essai.

RADWAY ET CIE.,
87, Maiden Lane.

A vendre chez H. J. C CRAIG, Agent a Trois-Rivières, pour les Médecins de Radway.

LES MALADIES DE PEAU SONT RAPIDEMENT ET RADICALEMENT GUERIES PAR LE SIROP PURGATIF DU DR. RADWAY, AUTREMENT NOMME RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT.

[UNE GARANTIE.—Une à six bouteils du sirop purgatif du Dr Radway—nommé RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT—guérira les maladies de peau les plus invétérées, les symptômes secondaire de la syphaelis, les humeurs, les ulcères et les eruptions scorbutiques. Ce sirop est fortemen concentré, extraordinairement puissant, deux cuillérées à thé sont une forte dose. Il est complètement végétal, et c'est une réparation légale.]

AU PUBLIC.—Il existe une variété de maladies de la peau qui ont toujours défié a science des praticiens les plus éminents et qui ont résisté aux effets des médicaments les plus populaires que la science moderne ait composés.

Le Dr RADWAY a découvert un SIROP PURGATIF nommé RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT, qui guéri toutes les espèces de maladies de la peau, les scrofules, les éruptions sylphilitiques, les plaies, ulcères, tumeurs, rhumes, humeurs, pustules opthalmie, etc., avec rapidité et efficacité sans exposer le patient à aucun inconvénient.

UNE BOUTEILLE—Dans tous les cas ordinaires de boutons, taches, pustules, bourgeons, chancres, éruptions de la peau, ulcères, gale, une bouteil guérira et donnera de la pureté et de la fraichour à la peau et au teint.

DEUX BOUTEILLES guériront les humeurs, la teigne, les maux d'yeux, les écoulements écrouelleux des oreilles, les excroissances dans l'aine, la dyspepsie et la Névralgie.

TROIS BOUTEILLES guériront les fièvres, les ulcères, les tumeurs, maux de nez et de bouche, le mal de Roi, les calus, décharge de l'uterus, la chlorose, la syphilis, enflure des glandes, les ulcères dans la matrice, le rachitis, l'amollissement des os les attaques de nerfs, les épanchement de l'ydropisie et les maladies causées par les changements de température, etc.

QUATRE A SIX BOUTEILLES guériront les scrofules, les syphilis, les cuisses blanches, les maux de jambes, les rhumatismes syphilitiques, la goutte, les maladies chroniques le scorbut, la bronchite, tumeurs ou tubercules, les ulcères dans la gorge ou sur les poumons, et les maladies causées par l'usage excessif du Calomel, du Mercure, de la Omnine, du Sublime Corrosif, etc. Il n'y a pas de maladies de la peau, des articulations ou des glandes que ce remede ne puisse guérir. Il nettoye la peau et purifie le sang, enleve les germes des maladies et les remplace par la santé et la force. Dans tous les cas demandez le RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT. Prix par bouteille $1,00. Les personnes qui feront appliquation chez le Dr. Radway 87, Maiden Lane, pourra se procurer six bouteilles pour cinq dollars. Vendu par tous les pharmaciens.

ENFANTS—Le RADWAY'S RENOVATING RESOLVENT donné par dose d'une demie cuillère thé trois fois par jour, guérira les maux de tête, d'oreilles et d'yeux, et les maladies causées soit par les vers ou par la dentition S'il sont troublés par des rhumes ou par l'insomnie, une demie cuillère à thé du RESOLVENT les guérira. Prix un dollar la bouteille ou six bouteilles pour cinq dollars Bureau principal, 87, Maiden Lane, New York. Vendu par les pharmaciens de toutes les villes des Etats-Unis et des Canadas.

RADWAY ET CIE,
87 Maiden Lane.

A vendre cnez M. J. C. CRAIG, Agent à Trois-Rivière, pour les Médecins de Radway.

BLOOD FOOD

Des milliers de personnes parlent tous les jours en faveur du

Cordial des Enfants du Dr. EATON,

et pourquoi ? parce qu'il *ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat* lorsqu'on l'administre à temps. Il agit comme par enchantement, et *un seul essai* vous convaincra de la vérité de notre avancé. Il ne contient

Ni Paragorique ni Opium

d'aucun genre et par conséquent soulage et *faisant disparaître les souffrances* de votre enfant, au lieu de *tuer sa sensibilité*. C'est pourquoi, il se recommande de lui-même *comme étant la seul* préparation digne de confiance comme pour la DENTITION DES ENFANTS, LA DIARHRÉE, LA DYSSENTERIP, LES COLIQUES, L'ACIDITE DE L'ESTOMAC, LA FLATUOSITE, LES FROIDEURS DE TETE, et le CROUP, aussi, pour *adoucir les gensives, faire cesser l'inflamation, régler les intestins et faire disparaître les douleurs*, il n'a *point d'égal*—comme il est *antispasmodique* on l'emploie avec un *succes infaillible* dans les cas de CONVULSION OU D'AUTRES ACCES. *Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remides pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du* CORDIAL DES ENFANTS DU DR. EATON, vous pouvez lui donner votre *confiance*. Il est parfaitement innocent et ne peut nuire en rien à l'enfant le plus délicat. PRIX 25 cents. Des directions complètes accompagnent chaque bouteille. Préparé seulement par

CHURCH & DUFONT,
No. 409, Broadway, New-York.

MOTHERS

Le Sang Humain *sain*

ANALYSE

presente toujours les mêmes éléments essentiels et donne par conséquent la *vraie mesure*. Analisez le sang d'une consomption, des affections du Foie, de la Dyspepsie, des Scrofules, etc., et vous trouverez *chaque fois* certains *défauts* dans les globules rouges du sang. *Suppléez* à ces défauts et vous revenez bien. L'ALIMENTATION DU SANG est fondée sur cette théorie—de là son succes étonnant. Il y a

CINQ PREPARATIONS

adaptées aux défauts du Sang dans différente maladies. Pour la Toux, le Rhume, les Affections Bronchique, ou tout autre maladie de la Gorge ou des Poumons conduisant à la Consomption, faites usage du No. 1, qui est aussi le No. 2 pour la Depression de Vigueur, la Perte de l'appetit, et pour toutes les affections Chroniques provenant d'EXCES de DESILITE GENERALE, et de FAIBLESSE DES NERFS. No. 2, pour les MALADIES DU FOIE. No. 3, pour la DYSPEPSIE. *Etant toujours préparé pour être ingérée*, elle est prise par gouttes et portée immédiatement dans la circulation, de sorte que ce que vous *avalez* vous le *retenez*. Le No. 4, pour les *Irrégularités des Femmes*, l'*Hysterie*, la *Faiblesse*, etc. Voyez pour cela les directions spéciales. Pour le *Rhume salé*, les *Eruptions*, les *Scrophules*, les *Maux de Reins* et de la *Vessie*, prenez le No. 5. Dans tous les cason doit suivre scrupuleusement les directions. Prix de l'ALIMENTATION DU SANG (*Blood food*) $1 la bouteille.

A vendre chez Delles, Anderson et Dupont, rue Notre-Dame, Trois-Rivieres.

E par CHURCH & DUPONT, droguistes,
No, 36, Maiden Lane,
New-York.

Trois-Rivières 12 avri 1860.

ON EXECUTE
A L'ATTELIER TYPOGRAPHIQUE
DE
L'Ere Nouvelle,
DES
IMPRESSIONS
DE
TOUS GENRES,
En Or, Argent et Couleur
DE FANTAISIE,
Faites de manière à ne pouvoir être surpassées.

Polices d'Assurance, Traites sur Banque, Billets de Concert, Pamphlets, Circulaires, Livres,
DE TOUTES ESPECES.

BLANCS
POUR
Notaires, Avocats, Greffiers, etc. etc.

LETTRES
Funéraire, de Change, De Faire Part, etc., etc.

CARTES
De Visite, d'Adresse, De Commerce, etc., etc.

AFFICHES
De Théâtre, d'Annonces, D'Encans, etc., etc., etc.

LE TOUT FAIT
Avec soin, Elégance, Vitesse et à un prix plus
Modéré Qu'ailleurs.

Tout Ordre de la Campagne par Malle ou autrement recevra la plus prompte
Attention.